



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 29 MARS 2021

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Sébastien DULERMO, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Jean-Pierre PLAGNARD, Mme Virginie MERGOIL, M. Jean-Baptiste GARDES, M. Alexis GOVCIYAN, Mme Maud LELIÈVRE, M. Nicolas COUR, Mme Lorraine GAY, M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN.

Est parti en cours de séance : M. Arnaud NGATCHA (départ à 16h45).

Madame la Maire ouvre la séance.

DÉLIBÉRATION 09.2021.025 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD est désigné comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 29 mars 2021.

DÉLIBÉRATION 09.2021.026 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 1^{ER} MARS 2021.
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 1^{er} mars 2021 est approuvé.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Madame la Maire constate que le contexte sanitaire reste grave et se dégrade de jour en jour. La situation est très difficile pour les habitants de Paris, pour les habitants du 9^e et pour les commerces qui ont dû fermer le rideau. La situation est extrêmement tendue également dans les écoles où il faut réaliser un véritable travail d'équilibriste puisque la propagation du virus y est déjà très active chez les adultes et chez les personnels.

À cela s'ajoutent les mouvements de grève du personnel périscolaire dans le cadre d'une réforme des heures de travail qui n'arrangent pas les choses, donc la situation est très tendue. Dans cette campagne de lutte contre la COVID, il y a des solutions et on a l'espoir de sortir de cette crise par la vaccination. Madame la Maire se réjouit d'annoncer que le centre de vaccination installé à la Mairie du 9^e depuis le 18 janvier dernier est ouvert 7j/7 avec des horaires extrêmement larges et a procédé à sa 10 000^e injection ce week-end. Elle remercie l'ensemble des personnels soignants, des médecins, infirmiers, personnels administratifs, agents de la Mairie du 9^e qui, ce week-end encore, étaient présents de 7h30 à 20h. C'est un véritable engagement et Madame la Maire leur exprime toute sa gratitude. Elle rappelle qu'on est passé de 330 doses la première semaine du 18 janvier à plus de 2 000 doses par semaine. La vaccination a été élargie depuis ce week-end aux personnes de plus de 70 ans : les vaccinations Pfizer et Moderna sont disponibles à la Mairie du 9^e.

Par ailleurs, les purificateurs d'air installés dans les établissements publics montrent des résultats que Madame la Maire présentera puisque l'on vient d'achever l'expérimentation. Le bilan de ce dispositif installé depuis 2 ans et demi avec l'association « Respire » vient de se terminer il y a trois jours. Les résultats sont actuellement analysés et seront naturellement connus lorsqu'ils seront validés par les partenaires et, en l'occurrence, par Olivier BLOND, le directeur général de « Respire ». Les premières tendances sont extrêmement encourageantes. La campagne de tests salivaires se poursuit dans les écoles du 9^e depuis la rentrée des vacances de février avec une école différente chaque semaine. Cette campagne de dépistage massif à l'aide des nouveaux tests salivaires, beaucoup moins traumatisants que les tests PCR, est ouverte pour les écoles maternelles et élémentaires en lien avec le rectorat de Paris, avec l'ARS et avec les services de la DASES de la Ville de Paris. Cette campagne permet de suivre l'évolution de l'épidémie dans l'arrondissement. Elle a commencé par les écoles de la rue Blanche, de la rue de Bruxelles et de la rue Milton.

Depuis le dernier conseil a été lancé le plan de recyclage des masques chirurgicaux, objets du quotidien maintenant depuis un an, dans toutes les écoles du 9^e arrondissement. Ce plan de recyclage s'inscrit dans la politique zéro déchet menée depuis la première mandature.

Madame la Maire annonce quelques dates à retenir : le 10 avril, opération Emmaüs place Lino Ventura avec la collecte d'appareils électriques ; le 25 avril à 11h30, cérémonie à la mémoire des déportés dans la cour de la mairie et le 8 mai à 11h30, commémoration de la victoire du 8 mai 1945. Elle remercie les élus de leur présence.

Elle rend ensuite hommage à M. Vincent MOLINARI, membre du conseil de quartier Blanche-Trinité, un jeune homme subitement disparu la semaine dernière. Elle adresse ses pensées à ses proches et aux membres du conseil de quartier qui ont accueilli cette nouvelle avec consternation.

Madame la Maire informe que, conformément au règlement intérieur et à l'article 19, l'exécutif du 9^e a déposé sur table un vœu amendé à l'initiative de M. Arnaud NGATCHA sur un sujet important. À ce propos, elle salue Mme BRAVO et se dit très touchée par sa présence. M. NGATCHA présentera son projet et l'exécutif y répondra par une proposition de lieu.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline GUILLEMAIN expose que depuis le dernier conseil d'arrondissement qui s'est tenu le 1^{er} mars dernier, la situation sanitaire en région parisienne s'est fortement dégradée, contraignant les forces de l'ordre à recentrer une partie de leur mission sur le contrôle du respect des mesures de restriction actuellement en vigueur afin de casser les chaînes de transmission du virus et de faire reculer l'épidémie. Depuis une semaine, les policiers du commissariat central du 9^e arrondissement sont mis particulièrement à contribution pour s'assurer qu'aucune violation du couvre-feu, de la fermeture des commerces ou des règles de déplacement dérogatoire ne soit tolérée. Si malgré la lassitude qui étreint chacun d'entre nous, la majorité des Parisiens se montre le plus souvent exemplaire dans le respect des nouvelles règles de freinage de l'épidémie, force est de constater que certains individus, minoritaires, mais de plus en plus nombreux avec l'arrivée du printemps et des beaux jours, relâchent les gestes barrières et se regroupent davantage dans l'espace public et prennent des risques pour eux et leurs concitoyens. Si ces comportements sont bien sûr compréhensibles après plus d'un an de crise épidémique et de restriction de liberté, il faut dire ici qu'il est primordial de continuer les efforts en parallèle de la montée en charge de la campagne de vaccination. Face à ces dérives, le préfet de Police a pris une série de mesures visant à ralentir la circulation du virus en évitant les regroupements de personnes dans l'espace public. Ainsi, depuis le 5 mars, l'arrêté interdisant la consommation d'alcool dans l'espace public entre 11h et 18h a été élargi et s'applique désormais aux lieux dans lesquels les regroupements de personnes ne respectant pas ces gestes barrières ont pu être observés. Sont notamment concernées par ce nouvel arrêté la place Lino Ventura, l'avenue Trudaine et la rue des Martyrs particulièrement fréquentées ces derniers week-ends.

Autre sujet qui a fortement mobilisé les élus depuis le dernier conseil d'arrondissement, celui des nuisances subies par les habitants du fait de la présence de certaines tentes et d'une nombreuse population de personnes sans-abri, notamment à proximité des squares de l'arrondissement. Cette présence concerne en particulier les squares Montholon et Berlioz, les places Pigalle et Adolphe Max et de manière moins pérenne, de nombreuses autres rues du 9^e arrondissement. Afin de trouver des solutions d'hébergement à ces personnes et pour mettre un terme aux nuisances provoquées, Madame la Maire a pris la décision d'écrire à Monsieur le préfet de Police de Paris et à Monsieur le commissaire du 9^e. Elle leur a demandé de prendre les mesures pour remédier à ces situations, en coordination avec les forces de l'ordre de la police et de la DPSP afin que des opérations « personne à la rue » soient menées le plus rapidement possible sur ces places. Mme Adeline GUILLEMAIN et Madame la Maire se sont rendues place Adolphe Max le 12 mars en compagnie du commissaire ANGÉ et de Daniel DAUPHANT, le chef de la circonscription, qui quittait ses fonctions ce jour-là. Elle profite de ce point sécurité pour le remercier de son travail au service des habitants du 9^e arrondissement durant de nombreuses années et pour lui souhaiter une bonne chance dans le cadre de ses nouvelles missions à la DPSP. Au cours de ce déplacement sur le terrain, elles ont pu échanger avec les riverains, prendre note de leurs doléances et se rendre compte des nuisances que peut générer l'installation de ces personnes à proximité des squares. Ces interventions et visites d'inspection se sont avérées utiles puisque la tente attachée aux grilles du square Berlioz a été démontée le 15 mars dernier et le campement de la place Pigalle a été évacué le 19 mars.

La Police nationale, en partenariat avec la DPSP et la DPE, a procédé à l'enlèvement de tous les objets, déchets et encombrants présents sur le site ainsi qu'au nettoyage des lieux. En parallèle, Madame la Maire a, en lien avec la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement, ouvert 400 places d'hébergement d'urgence depuis octobre dernier, dont la moitié pour femmes isolées ou avec enfants. Dans ces conditions, il n'est pas acceptable que certains individus élisent domicile dans les squares de l'arrondissement pour y laisser toutes sortes de déchets. Jeudi 18 mars 2021, Mme Adeline GUILLEMAIN est retournée place Adolph Max en compagnie de M. Jean-Pierre PLAGNARD, élu référent du quartier Blanche-Trinité, du major BARDELANG, du commissariat central du 9^e, et de l'agent Patrick SCHNEIDER de la DPSP afin de faire un nouveau point de situation avec les riverains sur la situation sur la place et sur la rue de Douai. À l'issue de cette seconde réunion, le commissariat et la DPSP se sont engagés à renforcer leur présence et à accorder une attention toute particulière à cet endroit. Les élus continueront à être extrêmement vigilants sur cette place à ce sujet dans les semaines et les mois à venir.

Mme Adeline GUILLEMAIN termine son intervention en revenant sur le sujet des nuisances générées par l'activité de certaines locations de meublés touristiques de courte durée, présentes dans le 9^e. En effet, lors du point sécurité du 1^{er} mars, on avait évoqué cette problématique, en particulier dans un appartement rue Lentonnet. Après avoir obtenu, avec son collègue M. Jean-Pierre PLAGNARD qui suit ce dossier de très près, qu'Airbnb suspende toutes les annonces à cette adresse pendant 30 jours au mois de février, ils sont parvenus, à force de signalement et de persuasion, à ce que la plateforme retire toutes les offres à ce numéro de la rue Lentonnet pendant deux mois à partir du 23 mars et que les réservations déjà validées soient annulées. Par ailleurs, ils ont demandé qu'à l'issue de cette suspension, les logements incriminés soient uniquement loués pour des séjours longs afin de limiter le risque de nuisances.

Madame la Maire confirme que c'est un sujet épineux sur lequel on ne doit pas relâcher l'effort. Pour ce qui concerne les personnes à la rue, elle a fait le point ce matin avec le directeur de la DRIHL, M. Patrick GUYONNEAU. Deux autres projets d'hôtels sont à l'étude pour les convertir en centre d'hébergement d'urgence pour toute personne à la rue. L'accompagnement est nécessaire. La DRIHL a salué le travail et les ouvertures de places qui ont pu être faites depuis le mois d'octobre dernier. Au total, ce sont 500 places qui seront créées d'ici un mois avec un véritable accompagnement. Madame la Maire remercie tous les opérateurs : Aurore, Emmaüs, France horizon, pour leur aide dans cet accompagnement long, d'au moins 12 mois, voire 18 mois, pour essayer de faire sortir ces personnes très abîmées de leur situation.

M. Jean-Baptiste GARDES expose que la situation est très compliquée pour la Direction territoriale de la propreté dans le 9^e puisqu'un agent de la DPE est hospitalisé. On lui souhaite un prompt rétablissement. Le nombre d'agents en autorisation spéciale d'absence due au COVID, soit parce qu'ils sont positifs, soit parce qu'ils sont cas contact ou qu'ils sont particulièrement fragiles, est de 15 % pour les effectifs du 9^e arrondissement, pour les quatre ateliers. Il manque dans certains ateliers, l'après-midi, car il y a une organisation matin et après-midi, 44 % et 27 % sur un autre atelier, ce qui veut dire que la moitié des effectifs sont absents.

Cela a des répercussions directes sur la propreté, le nettoyage, peu sur la collecte mais en revanche, sur le nettoyage des rues de l'arrondissement. Pour pallier ce problème, on travaille quotidiennement avec le responsable d'exploitation pour que les manques d'effectif soient palliés par des interventions de ce qu'on appelle la fonctionnelle, c'est-à-dire les agents centralisés au niveau de Paris, ou en mutualisant les moyens entre ateliers. Néanmoins, cette baisse du service est constatée par les habitants et ils la font remonter depuis longtemps. Madame la Maire a insisté sur le fait que les ateliers du 9^e arrondissement sont en sous-sol, ce qui pose des problèmes d'hygiène et de conditions de travail des agents en temps normal. Évidemment depuis un an, en temps de crise sanitaire, le confinement des ateliers est particulièrement gênant et les élus continueront à pousser ce sujet et à demander que soit étudié de façon sérieuse le fait que les ateliers ne soient plus en sous-sol.

Madame la Maire rappelle les périodes de forte chaleur et de canicule il y a deux ans. Elle demande une étude à la DPE pour évaluer les conditions de travail de ces agents dans ces locaux en sous-sol qui ne sont ni ventilés, ni climatisés. Il est donc bien qu'on puisse porter le sujet encore une fois au niveau du plan propreté de l'arrondissement et au Conseil de Paris la prochaine fois.

M. Jean-Baptiste GARDES ajoute que ce sujet central, dès qu'il y a un problème sanitaire ou de météorologie, resurgit et nuit directement à l'efficacité des équipes qui ont par ailleurs un travail compliqué à réaliser avec les restrictions sanitaires.

Deuxième point, on a effectué une opération, qui s'appelle « Reset », de nettoyage des graffitis et des tags pour le quartier Chaussée d'Antin-Opéra. C'est un engagement pris il y a quelques mois avec les responsables des grands magasins et les commerçants sur place. Évidemment, ce quartier s'est vidé de ses touristes et d'une partie de son activité commerciale. Néanmoins c'était justement l'occasion de ne pas laisser ces rues à l'abandon et d'effectuer un grand nettoyage. À titre d'exemple, il y a eu 80 points traités rue de la Chaussée d'Antin, et en tout, 253 interventions sur des graffitis ou des tags qui concernaient aussi bien le mobilier urbain, les rideaux métalliques que la signalisation verticale. De façon secondaire, quelques rues du quartier Pigalle ont été traitées. Les élus ont déjà demandé une deuxième intervention plus généralisée sur ces quartiers résidentiels où le fléau des tags et des graffitis est très présent. Évidemment ils reviennent après mais le fait de faire un grand coup de propre permet de repartir sur des bases saines et de traiter ensuite au fur et à mesure en repartant de zéro.

Un troisième point concerne quelque chose qui remonte beaucoup et dont tous ont probablement entendu parler ces derniers temps. Ce sont les déjeuners à l'air libre. Puisque les commerces sont fermés, et notamment les restaurateurs, dès que le temps devient un peu plus clément, à certains endroits dans l'arrondissement, des photos assez parlantes ont été prises il y a quelques semaines place Pigalle, place Blanche, devant Notre-Dame de Lorette, rue Bourdaloue ou devant l'Opéra. Ce sujet a été anticipé pour ce week-end avec un dispositif de la DPE qui a mis en place des bacs sur ces emplacements de façon à ce qu'il n'y ait pas des monceaux de déchets de déjeuner près des corbeilles, il y a eu une sensible amélioration ce week-end. L'effort est poursuivi malgré les problèmes d'effectif dont on a parlé tout à l'heure.

Quatrième point : les terrasses. Une quinzaine de terrasses à l'abandon ont été évacuées depuis le dernier conseil. Pour être bien clair, il s'agit ici de terrasses qui ne sont pas exploitables par les commerçants, des terrasses éphémères mises en place l'été dernier et qui sont dégradées par les intempéries ou par la circulation avec des voitures qui les écrasent. On regrette néanmoins que, pour faire enlever des palettes écrasées, il faille parfois saisir trois services concomitamment et les faire se coordonner entre eux, ce qui démontre un problème de contrôle et d'intervention des services sur des terrasses qui, encore une fois, ne seront plus jamais exploitables par les commerçants puisqu'elles sont écrasées ou pourries pour certaines par les intempéries de l'hiver.

Madame la Maire remercie M. Jean-Baptiste GARDES pour son travail et réaffirme son estime pour tous ceux qui sont en première ligne, les enseignants bien sûr, mais aussi les agents de propreté, toutes ces personnes qui ne peuvent pas télétravailler. Il faut absolument qu'elles puissent accéder à la vaccination le plus rapidement possible, que ce soit la caissière de supermarché, le commerçant, la gardienne d'immeuble. Cela fait partie des priorités des élus aujourd'hui pour sortir de la crise.

Madame la Maire annonce que M. NGATCHA a informé qu'il devait quitter le conseil d'arrondissement un peu plus tôt que prévu et, si tout le monde est d'accord, le conseil va aborder le vœu que M. NGATCHA a déposé en hommage à M. Jacques BRAVO.

VŒU 09.2021.027 - VŒU PRÉSENTÉ PAR ARNAUD NGATCHA, ÉLU PARIS EN COMMUN AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 9^E, RELATIF À LA DÉNOMINATION D'UN ESPACE PUBLIC AU SEIN DE L'ARRONDISSEMENT, À LA MÉMOIRE DE JACQUES BRAVO, ANCIEN MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE 2001 À 2014.

RELATIF À LA DÉNOMINATION DANS L'ESPACE PUBLIC D'UNE RUE, D'UNE PLACE OU D'UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC À PARIS (9^E) À LA MÉMOIRE DE JACQUES BRAVO, ANCIEN CONSEILLER DE PARIS ET MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

M. Arnaud NGATCHA remercie Madame la Maire et salue la présence de Mme BRAVO ainsi que la présence de membres de la section PS du 9^e arrondissement qui porte le nom de Jacques BRAVO.

Avant de commencer son propos, il veut remercier Madame la Maire de lui permettre de présenter l'hommage à M. Jacques BRAVO qui a incarné la gauche. On fête le 20^e anniversaire de la victoire de Bertrand DELANOË, premier maire du Parti Socialiste à gagner la ville de Paris. Ce fut un homme qui est allé au-delà de sa famille politique, notamment dans le 9^e arrondissement et qui a su fédérer autour de lui un grand nombre des habitants et habitantes du 9^e. Il sait que Madame la Maire a apporté un soin particulier lors de son décès pour lui rendre hommage en présence notamment de la Maire de Paris. Il est donc tout à fait normal qu'il l'ait appelée lorsqu'il a voulu déposer ce vœu pour en discuter de la meilleure façon possible. Il lui renouvelle ses remerciements.

Il veut aussi parler de Pauline VERON car l'histoire a fait que c'est lui qui a porté les couleurs de Paris en commun lors des dernières élections municipales, qui se retrouve ici au conseil municipal à la place de Pauline VERON qui était l'héritière de Jacques BRAVO. Malheureusement sa nouvelle vie professionnelle l'empêchait d'être là. Il ne veut pas rappeler l'attachement qui la liait à Jacques BRAVO mais veut avoir une pensée pour elle car elle est son amie et il la respecte énormément.

Il s'agit aujourd'hui de rendre hommage à un coureur de fond, un marathonien, un homme qui a toujours eu le sens de l'effort, du devoir et de la victoire. Jacques BRAVO, originaire de la Manche, né en pleine Seconde Guerre mondiale est un homme de rigueur. Il est diplômé de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique, docteur es sciences de gestion. Ce haut fonctionnaire occupe des fonctions dans plusieurs ministères, la recherche, l'économie et les finances, l'éducation nationale, avant d'effectuer un passage par le Commissariat général au plan. Il rencontre Laurent FABIUS en 1983 et devient un fervent militant du Parti Socialiste. Attaché au progrès et à la justice sociale, il est nommé la même année tête de liste pour les municipales dans le 9^e arrondissement. Il deviendra conseiller d'arrondissement et perdra à trois reprises avant de devenir Maire du 9^e arrondissement de 2001 à 2014, un travail de terrain du quotidien qui le mène à arpenter chaque rue de cet arrondissement pour convaincre et poser ses jalons. C'est le sportif qui œuvre alors petit à petit. La persévérance et le goût de l'effort le conduiront à la victoire, une victoire qui épouse celle de la gauche en 2001 puisque le 25 mars 2001, c'est Bertrand DELANOË qui devient pour la première fois Maire de Paris grâce à l'union de la gauche. Très vite, il a conscience qu'il faut apporter un soin tout particulier à la jeunesse. Il nomme Pauline VERON qui souffle ses 27 bougies alors et devient la plus jeune conseillère municipale chargée de l'urbanisme et de la sécurité. Tout au long de ses mandats, il fera sa priorité de l'éducation et de la jeunesse. C'est ainsi qu'il crée le centre Paris Anim' Nouvelle Athènes, ex Tour des Dames, qui permet à tous les jeunes de pratiquer une activité sportive. Dans le même esprit, fidèle à la devise de Coubertin, il lance la course du 9^e arrondissement pour permettre à toutes et à tous les élèves des écoles élémentaires de se retrouver une fois par an autour d'un challenge sportif symbolique où l'important est de participer avant de gagner. Humaniste et croyant, il constitue en 2004, un comité de soutien pour venir en aide à l'activiste d'extrême gauche Cesare BATTISTI. Il réunit les responsables politiques et personnalités intellectuelles ou culturelles de gauche. C'est avec le même élan qu'il subventionne la création de la Maison de la culture arménienne située 17 rue Bleue dans le 9^e. Il permettra à cette communauté de se retrouver, de se réunir et de continuer à transmettre l'art de la résistance grâce à des événements culturels et à la cuisine traditionnelle servie avec conviction et amour. M. Arnaud NGATCHA tient à préciser qu'au sein de l'exécutif parisien, il travaille avec Mme Laurence PATRICE, adjointe à la Maire de Paris en charge de la mémoire et du monde combattant. Et comme Madame la Maire l'a annoncé, Madame la Maire de Paris, Anne HIDALGO, lors des obsèques de Jacques BRAVO en décembre 2019 à l'église Notre Dame de Lorette, soutient et appuie le vœu présenté aujourd'hui au Conseil d'arrondissement du 9^e. Décoré de la légion d'honneur en 2013 et titulaire des palmes académiques, c'est un homme de gauche exemplaire à qui il est venu le temps de rendre hommage aujourd'hui en lui attribuant le nom d'une rue, d'une place ou d'un établissement public au sein de l'espace public de son arrondissement de cœur et de combat du 9^e arrondissement.

Le maire Jacques BRAVO faisait l'unanimité dans l'arrondissement. Il parlait aussi bien aux Parisiens et Parisiennes de gauche que de droite, aux petits commerçants qu'aux entrepreneurs. Et si la section du Parti Socialiste porte son nom aujourd'hui, ses militants savent que sa mémoire appartient à tous les habitants de l'arrondissement. M. Arnaud NGATCHA appelle donc à exprimer un avis favorable à ce vœu.

Madame la Maire remercie M. NGATCHA pour la présentation de ce vœu et laisse la parole à M. Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris en charge notamment de la mémoire et qui a bien connu aussi M. BRAVO.

M. Alexis GOVCIYAN salue Madame BRAVO, ses collègues, M. Arnaud NGATCHA, et les responsables de la section du Parti Socialiste du 9^e. C'est effectivement un moment important et il est bien d'avoir porté ce vœu pour qu'on puisse se souvenir de M. Jacques BRAVO, de ses qualités d'homme ouvert, rigoureux, bienveillant, toutes les qualités qu'on lui connaissait. Mais peut-être sans doute la plus importante était le respect de l'autre. Jacques BRAVO considérait le respect de l'autre comme quelque chose d'essentiel, c'était au cœur de ses fondamentaux. C'était cet homme-là que M. Alexis GOVCIYAN a connu depuis longtemps, avant qu'il soit élu Maire du 9^e arrondissement. Pendant ses deux mandats, il était présent à chaque décoration que M. Alexis GOVCIYAN a reçu, l'ordre du Mérite, la Légion d'honneur, parce qu'en fait, il a été décoré de la Légion d'honneur en 2013. C'était le summum, c'est-à-dire qu'il était commandeur de la Légion d'honneur mais il a été décoré bien avant puisqu'il était chevalier puis officier, de même pour les palmes académiques et d'autres décorations. Donc Jacques BRAVO, c'était l'homme des fondamentaux. Les fondamentaux, c'est-à-dire les principes républicains. Et c'est cette façon d'agir qu'il avait, qui sortait du cadre strict du Parti Socialiste dont il était issu, qui l'a porté effectivement en 2001 à la Mairie du 9^e. Il était davantage ouvert et considérait que ses fondamentaux, au niveau d'un principe républicain, transcendaient le reste, c'est-à-dire toutes les actions et les aspects partisans que l'on pouvait avoir. C'est cet homme-là que Madame la Maire et lui-même ont connu, en tous les cas depuis 2001. C'est de cela qu'il faut se souvenir. Il faut également se souvenir et préciser qu'il était un fervent défenseur de tout ce qui était l'inclusion sociale et tout ce qui concernait la jeunesse et les sports. Effectivement, c'était un marathonien. Chaque fois qu'on le voyait, une partie de la conversation était dédiée à cela parce qu'il le vivait comme il vivait tout le reste, c'est-à-dire avec passion et avec générosité.

VŒU 09.2021.028 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'ENSEMBLE DES ÉLUS DU CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA DÉNOMINATION DU CENTRE MUNICIPAL SITUÉ RUE DE LA TOUR DES DAMES REGROUPANT LE CENTRE D'ANIMATION NOUVELLE ATHÈNES, UN GYMNASE, UN DOJO, DES ATELIERS DES BEAUX-ARTS SITUÉ RUE DE LA TOUR DES DAMES À PARIS, EN « CENTRE JACQUES BRAVO », RENDANT AINSI HOMMAGE À L'ANCIEN MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS DE 2001 À 2014.

C'est tout cela qui fait que Madame la Maire a souhaité que les élus puissent aller au-delà de ce vœu qui a toute sa pertinence et sa justification.

Madame la Maire a souhaité, et les élus sont tous d'accord, pouvoir aller au-delà et présenter un vœu qui reprenne l'essentiel de ce qui a été rappelé tout à l'heure mais en rajoutant et en rappelant tout ce qui a été fait depuis qu'il est décédé. Parce qu'effectivement, il est décédé le 18 décembre 2019, chacun l'a appris avec tristesse. Dès le 7 janvier 2020, Madame la Maire, Delphine BÜRKLI, a organisé ici même, et M. Arnaud NGATCHA était présent, comme d'autres qui étaient présents, un hommage républicain à M. BRAVO qui était le maire de tous les habitants du 9^e arrondissement et non pas forcément d'une partie ou d'une classe politique ou organisationnelle du 9^e, mais il était le Maire de tous les habitants, comme aujourd'hui Madame la Maire, Delphine BÜRKLI, est la maire de tous les habitants du 9^e arrondissement. Il en va ainsi des règles et des principes démocratiques et républicains.

Donc le 7 janvier 2020, l'annonce a été faite de donner le nom de Jacques BRAVO à un lieu important, à un centre important du 9^e arrondissement. Depuis, des contacts ont été pris, régulièrement entre Madame la Maire, Mme BRAVO, la famille, les enfants et les petits-enfants pour qu'un lieu comme celui qu'il avait porté, qu'il avait organisé, créé, qui répondait aussi à cette inclusion à la fois sociale mais aussi à la jeunesse et au sport, porte le nom de Jacques BRAVO, de centre Jacques BRAVO au centre Paris Anim', donc de la Nouvelle Athènes. Dans ce centre, il y a beaucoup de sports, mais il y a aussi maintenant un atelier des beaux-arts, le conseil l'a voté récemment et c'était une belle initiative. Compte tenu de tout cela, et parce que l'exécutif a le souci d'honorer, avec tout ce que cela comporte comme volonté républicaine et volonté d'ouverture, le nom de Jacques BRAVO, les élus souhaitent que cela reste de manière à la fois pérenne mais aussi partagée. Ils ont souhaité présenter ce vœu, qui est un vœu amendé, qui rappelle tout ce qui a été dit, et qui s'adresse également à la Maire de Paris pour qu'elle soumette à la Commission parisienne de dénomination des voies, places, espaces verts, équipements municipaux et hommages publics, la proposition du Conseil du 9^e arrondissement, c'est-à-dire de tous les élus, quelles que soient leurs origines politiques et organisationnelles, le projet de nommer officiellement le centre municipal dédié au sport, à la jeunesse et à la culture, situé rue de la Tour des Dames, pour que ce centre soit dénommé Centre Jacques BRAVO. C'est le sens de ce vœu que M. Alexis GOVCIYAN invite également à voter tout en respectant celui qui a été présenté en préalable.

Madame la Maire s'associe bien évidemment aux propos tenus. Sans être issue du même bord politique, de la même famille politique, elle avait un profond respect pour M. BRAVO. Elle se dit heureuse que demain, le centre Paris Anim' porte son nom. Il aimait tellement cet endroit qui incarne à la fois la jeunesse, le sport, la culture et toutes les valeurs qu'il avait en partage. Elle remercie M. Alexis GOVCIYAN et M. Arnaud NGATCHA pour ces initiatives complémentaires qui permettent de rendre hommage, un hommage unanime à M. BRAVO.

M. Arnaud NGATCHA précise qu'il n'aurait pas pris cette initiative sans l'accord de Madame la Maire.

Mme Frédérique DUTREUIL votera oui à ce vœu pour de nombreuses raisons. D'abord, Jacques BRAVO est avant tout ce qu'on peut appeler un maire, un bâtisseur, un homme d'action. Lorsqu'il arrive en 2001, il prend un arrondissement qui a peu d'équipements, peu de logements sociaux, moins de 200 en 2001. Il y a beaucoup à faire. Il va créer de nombreuses écoles : 9 crèches, 865 logements sociaux sur la première mandature et près du double sur la deuxième. On lui doit également la création du marché d'Anvers, le premier marché en plein air, la maison médicalisée pour personnes dépendantes rue Blanche. Il était ce qu'on appelle un bâtisseur, un homme d'action. Mais au-delà de ça, c'est déjà un maire qui pratique la démocratie participative. C'est le Conseil des sages, c'est le Conseil de la jeunesse, ce n'était peut-être pas l'appellation exacte. C'est un homme qui croit aux vertus du pluralisme démocratique. C'est grâce à lui qu'en 2008 les élus d'opposition sont intégrés dans les commissions : commission logement, d'attribution des logements sociaux, d'attribution des places en crèche, à la Caisse des écoles. C'est déjà un écologiste. Il intègre l'alimentation biologique à la Caisse des écoles. Il y a déjà des aliments bios. Il crée le Comité des usagers pour les équipements, ce qui a été mis en place depuis est à peu près la même chose que ce que M. BRAVO avait mis en place, mais lui, il l'a fait en 2009. Il avait créé un comité des usagers, c'est dans ses mémoires. C'est un maire qui laisse un arrondissement avec des équipements, des écoles, des crèches, des logements sociaux, une pratique de la démocratie locale et participative, dont on peut encore s'inspirer et se dire que c'était un maire avant-gardiste. Pour toutes ces raisons, pour ce qu'il a laissé aux habitants, aux citoyens il mérite d'avoir son nom au lieu qui a été décidé.

M. Guillaume COT salue Madame la Maire, les membres du conseil municipal, M. Arnaud NGATCHA, Mme BRAVO et les membres de la section Jacques BRAVO du Parti Socialiste. Il veut rappeler le souvenir de Jacques BRAVO qui était un homme dynamique, un humaniste combatif. Il évoque le souvenir dont celles et ceux qui le connaissent se souviennent. Lors des cérémonies de mariage, il aimait faire lire un article par les enfants, l'article 371-1 du Code civil. La lecture en est obligatoire. Il faisait venir un enfant. L'article commence par « l'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant... » et finit par « les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent selon son âge et son degré de maturité. » Ce seul fait de faire lire par un enfant ces articles, montrait ce qu'était pour Jacques BRAVO la République, un lieu où la loi, le droit, la République elle-même sont la propriété de toutes et de tous, y compris et surtout de ces personnes infiniment précieuses qui font l'avenir de demain. Et c'est notamment une des nombreuses raisons pour laquelle M. Guillaume COT votera évidemment pour ce vœu.

M. Pierre MAURIN salue Madame la Maire, M. Arnaud NGATCHA, Mme BRAVO et les membres de la section Jacques BRAVO et se déclare favorable aussi à ce vœu. Il n'a pas connu personnellement Jacques BRAVO, mais il l'a croisé à une manifestation organisée par l'OMS et avait pu constater à ce moment-là qu'il avait de nombreuses amitiés qui dépassaient bien le cadre politique de la gauche car il avait de nombreux amis à droite qui le respectaient. Tous les témoignages de la part de ses amis du groupe Changer Paris ont confirmé tout le respect, toute la sympathie qu'ils avaient pour le mari de Mme BRAVO.

M. Alexis GOVCIYAN remercie pour toutes les interventions et invite à voter le vœu présenté par M. NGATCHA ainsi que le vœu présenté par la Maire du 9^e et l'ensemble des élus pour que les deux se complètent et accompagnent les délibérations qui seront prises lors du prochain Conseil de Paris.

Madame la Maire procède au vote du vœu présenté par M. Arnaud NGATCHA et Paris en commun relatif à la dénomination d'un espace public au sein de l'arrondissement à la mémoire de M. BRAVO, ancien maire de l'arrondissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-12 et L.2511-13 ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville de Paris ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le règlement intérieur du Conseil de Paris ;

Vu le vœu présenté par M. Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris ;

Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Considérant qu'il a été un fervent militant du Parti Socialiste, il est désigné tête de liste pour les municipales en 1983 dans le 9^e arrondissement de Paris ;

Considérant que Jacques BRAVO, Conseiller de Paris de 1995 à 2014, Commandeur de la Légion d'Honneur en 2014 et Maire du 9^e arrondissement pendant 13 ans, est décédé le 18 décembre 2019 ;

Considérant qu'il a œuvré et participé à la Victoire de la Gauche en mars 2001 aux côtés de Bertrand Delanoë, il est élu au Conseil de Paris en 2001 et il devient président de la Commission des Finances du Conseil de Paris ;

Considérant qu'il a été, de 2001 à 2014, élu Maire du 9^e arrondissement de Paris dont il fut l'emblématique défenseur ;

Considérant l'engagement de tous les instants dont Jacques BRAVO a témoigné pour le 9^e arrondissement, pour l'inclusion sociale, la Jeunesse et les Sports ;

Considérant qu'il est à l'origine de la création du centre Paris Anim' Nouvelle Athènes ex Tour des Dames qui permet à tous les jeunes de pratiquer une activité sportive ;

Considérant qu'il a porté un soin tout particulier à la jeunesse, il a créé la course du 9^e arrondissement pour permettre à toutes et à tous les élèves du 9^e de se retrouver une fois par an autour d'un challenge sportif symbolique où l'important est de participer ;

Considérant la mobilisation indéfectible pour la reconnaissance et la défense de la culture arménienne, il a permis la conservation de la Maison de la Culture Arménienne, située rue Bleue, symbole de l'amitié Franco-Arménienne dont Jacques BRAVO a fait force et vie ;

Considérant qu'en conséquence le 9^e arrondissement se doit d'honorer sa mémoire ;

Arnaud Ngatcha, élu du Groupe Paris en Commun au Conseil d'arrondissement du 9^e, émet le vœu :

- *que la Mairie du 9^e attribue le nom d'une rue, d'une place ou d'un établissement public au sein de l'espace public du 9^e arrondissement à la Mémoire de Monsieur « Jacques BRAVO ».*

Madame la Maire procède au vote du vœu présenté par l'exécutif municipal du 9^e arrondissement pour soumettre à l'avis de la Commission parisienne de dénomination des voies, places et espaces verts, équipements municipaux et hommages publics, la proposition du Conseil du 9^e arrondissement de nommer officiellement le centre municipal dédié au sport, à la jeunesse, à la culture situé rue de la Tour des Dames, Centre d'animation Jacques BRAVO.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-12 et L.2511-13 ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville de Paris ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le règlement intérieur du Conseil de Paris ;

Vu le vœu présenté par Monsieur Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris, en séance du Conseil du 9^e arrondissement du lundi 29 mars 2021 ;

Vu le vœu présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Considérant que Monsieur Jacques Bravo, Conseiller de Paris de 1995 à 2014, Commandeur de la Légion d'Honneur en 2014 et Maire du 9^e arrondissement pendant 13 ans, est décédé le 18 décembre 2019 ;

Considérant que toute sa vie durant, Monsieur Jacques Bravo l'a consacrée avec énergie et dévouement aux Parisiens et en particulier aux habitants du 9^e arrondissement. Qu'en tant que Maire de cet arrondissement de 2001 à 2014, il a laissé l'empreinte d'un homme ouvert, rigoureux et d'une grande bienveillance ;

Considérant l'engagement de tous les instants dont Monsieur Jacques Bravo a témoigné pour l'inclusion sociale, la Jeunesse et les Sports, en œuvrant notamment sans relâche durant ses deux mandats pour obtenir l'ouverture du centre situé rue de la Tour des Dames dans un quartier qui manquait d'équipements ;

Considérant que, lors des hommages qui ont eu lieu en l'honneur de Monsieur Jacques Bravo, le 7 janvier 2020 à la Mairie du 9^e et le 3 février 2020 au Conseil de Paris, il a été évoqué le souhait de sa famille et de l'ensemble des élus d'attribuer son nom à un lieu de l'arrondissement ;

Considérant le souhait manifesté de son épouse, ses enfants et ses petits-enfants, de voir le nom de Monsieur Jacques Bravo donné au centre situé rue de la Tour des Dames ;

Considérant le symbole fort que représenterait la dénomination de ce lieu emblématique de l'arrondissement, ouvert à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens ;

Delphine Bürkli et l'ensemble des élus du Conseil du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- ***soumette à l'avis de la commission parisienne de dénomination des voies, places, espaces verts, équipements municipaux et hommages publics, la proposition du Conseil du 9^e arrondissement de nommer officiellement le centre municipal dédié au sport, à la jeunesse et à la culture situé rue de la Tour des Dames, « Centre Jacques Bravo ».***

Madame la Maire reprend l'ordre du jour des délibérations du conseil municipal.

DÉLIBÉRATION 09.2021.029 (2021.DASCO.9) - COLLÈGES PUBLICS, CENTRES SCOLAIRES EN HÔPITAL ET LYCÉES MUNICIPAUX - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT, SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT, ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO expose que la délibération concerne les dotations complémentaires de fonctionnement et d'équipement et des subventions de travaux. Le collège Jules Ferry est concerné par des subventions d'équipement pour des matériels de science et un photocopieur pour une somme totale de 73 350 € pour les quatre établissements parisiens, dont le lycée Jacques Decour.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DASCO.9.

DÉLIBÉRATION 09.2021.030 (2021.DLH.67) - CONVENTION PARISIENNE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD indique que cette délibération peut se résumer relogement des publics prioritaires, c'est l'objectif de la loi 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté. Ce texte dit qu'au moins 25 % des attributions hors quartier prioritaire de la politique de la Ville devraient être attribuées aux ménages relevant du premier quartile. Elle dit aussi qu'au moins 25 % des attributions de chaque réservataire, que ce soit l'État, la Ville de Paris, Action logement et les bailleurs sociaux bénéficient aux demandeurs reconnus DALO ou à défaut au public prioritaire. Le deuxième point est d'organiser le système d'attribution pour chacun des réservataires, bailleurs sociaux, Mairie et Préfecture. Le troisième point est la mise en place de l'ARPP, l'accompagnement et le relogement des publics prioritaires.

Il est bien entendu que les lois doivent être suivies d'application rigoureuse. Il est important que cette loi 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté, le soit. Il faut aussi prendre en compte que les foyers modestes ayant un lien avec l'arrondissement puissent y habiter ou continuer à y vivre. Ces foyers sont notamment ceux des soignants, des fonctionnaires du quotidien, des salariés des services et de tous ceux qui ont été applaudis lors du premier confinement. Ces personnes ont souvent des revenus insuffisants pour se loger à proximité de leur travail et doivent souvent passer de longues heures dans les transports au détriment de leur famille et de leur santé, ce qui génère souvent un manque de sommeil. Or, ces personnes ont presque toujours des revenus supérieurs au premier quartile de revenus des personnes demandant un logement social fixé actuellement à 833 € par mois pour Paris et l'ensemble de l'Île-de-France.

M. Jean-Pierre PLAGNARD rappelle les répartitions par quartile actuelles pour l'Île-de-France et pour Paris. Le premier quartile concerne toutes les personnes ayant un revenu allant jusqu'à 833 € par mois. Le deuxième quartile est entre 834 et 1 203 € par mois. Le troisième quartile sera entre 1 204 et 1 623 € par mois. Ces montants peuvent surprendre. Ils sont en partie dus au fait que les données entrant dans la réalisation de ce calcul sont parfois approximatives. Par exemple, la plupart des étudiants qui s'inscrivent pour obtenir un logement social indique un revenu nul. Ce qui peut être le cas aussi de nouveaux demandeurs. Cela tire les moyennes vers le bas, c'est un constat établi avec les interlocuteurs de la DLH. De ce fait, une grande partie des personnes mentionnées précédemment qui ont un revenu supérieur au SMIC, soit 1 231 € net par mois en 2021, figure dans ces deuxième et troisième quartiles, donc non prioritaires et néanmoins avec de très grosses difficultés pour vivre près de leur travail.

Garantir un logement social à ces personnes qui font vivre la cité semble une obligation morale. Cela a notamment guidé la charte d'attribution des logements sociaux adoptée en juillet dernier. Cela étant dit, la première réflexion de M. Jean-Pierre PLAGNARD a pour objet les objectifs de répartition. La délibération DLH.67, celle dont on parle, invite à ce que chacun des acteurs adopte les mêmes objectifs. Néanmoins, il faut se rappeler l'orientation de chaque attributaire. Ainsi, selon l'APUR, à Paris, l'État dispose du fait de la loi des droits de réservation de 30 % des programmes neufs de logements sociaux ou ayant fait l'objet de travaux de réhabilitation. 25 % sont destinés à des ménages prioritaires et 5 % sont réservés aux fonctionnaires.

Ceci a été confirmé ce matin. Grâce à l'action de l'État, la loi est déjà respectée. Selon l'APUR, sur les 10 144 logements qui ont été alloués aux ménages en 2018, c'est un chiffre important, 10 144 logements sociaux ont été attribués aux ménages en 2018. Donc, dans ces 10 000 logements, 2 700 ménages, soit 26,6 %, sont des ménages dont la demande avait été jugée prioritaire par les services de l'État et ont obtenu un logement. Donc l'objectif de 25 % est déjà respecté. On comprend néanmoins l'objectif fixé de fournir un logement aux personnes bénéficiaires de DALO. Pour mémoire, selon l'ADIL en 2019, la commission de médiation de Paris a reconnu 4 890 ménages pour être logés en priorité, c'est le premier point.

Le deuxième point, la seconde réflexion de M. Jean-Pierre PLAGNARD, concerne le nouveau dispositif Accompagner et reloger les publics prioritaires, qu'on appelle l'ARPP. Le fonctionnement précis de cette instance n'apparaît pas dans le document. Contrairement à ce qui est indiqué dans le préambule annexe 2, la présente annexe vise à préciser les modalités pratiques de mise en œuvre de l'ARPP. On peut bien sûr relever des points positifs tels que l'accompagnement social des personnes obtenant un appartement par un travailleur social qualifié. À noter tout de même que lorsqu'un logement attribué est issu du quota d'un attributaire, celui-ci ne dispose que de 7 jours francs pour formuler une contre-proposition, ce qui serait bien court évidemment. Ce qui apparaît comme déterminant est que, selon cette délibération, cette nouvelle instance créée hériterait d'un quota de 2 000 logements à allouer chaque année prélevés sur les quotas des autres attributaires. Comme on l'a vu, le nombre de logements attribués en 2018 était de 10 144, ce qui fait qu'effectivement 20 % des logements seraient effectivement attribués par ce nouveau dispositif. Depuis le nombre d'attributions est fortement réduit. Si l'on se réfère au *Parisien* du 22 mars dernier qui avait interviewé à la fois le responsable de la RIVP, Serge CONTAT mais aussi le responsable de Paris habitat, Stéphane DAUPHIN, Serge CONTAT notait que le taux de rotation était de 4,8 % en 2019 et qu'il est tombé à 3,9 % en 2020, Stéphane DAUPHIN identifiait la même chose. Pour lui, chez Paris habitat, on est passé de 4,5 à 3,4 % en 2020. Depuis, ce taux continue à baisser. À titre d'exemple, il indique à Mme DUTREUIL qui connaît aussi le sujet, qu'il n'a été attribué qu'un seul logement social dans le 9^e arrondissement depuis le début de l'année, sachant que l'arrondissement et la Ville de Paris ont 35 % des logements attribués. Donc on peut multiplier cela par trois, ce qui fait que sur l'ensemble de l'arrondissement, tous les attributaires ont attribué 6 logements sociaux sur le premier trimestre de cette année.

La délibération dont on parle vise à attribuer ces logements à 25 % des gens qui touchent moins de 833 € par mois, et 25 % à des gens qui relèvent du DALO, sachant que quand on regarde les DALO, selon une étude de l'APUR, les 25 % DALO représentent effectivement 8 % du quartile 1 parce que, comme on l'a compris, les gens du quartile 1 sont rarement des gens en plein emploi. En conclusion, M. Jean-Pierre PLAGNARD considère qu'il faut s'abstenir sur une telle délibération.

Madame la Maire expose qu'elle s'entretenait le matin même avec le directeur de la DRIHL sur l'ouverture de nouvelles places d'hébergement d'urgence, mais aussi sur cette convention écrite avec la préfecture d'Île-de-France, suite à la loi de 2017 et de la loi ELAN de 2019.

On a besoin à Paris de pouvoir loger des revenus modestes, ceux qui sont en première ligne : par exemple, les infirmiers, les puéricultrices, les cantinières. Mme Virginie MERGOIL pourrait témoigner de sa réalité d'élue en tant qu'adjointe à la petite enfance et la difficulté de recruter du personnel dans les crèches parce que les salaires ne sont pas élevés. Il est impossible de se loger à Paris si on ne peut pas accéder au logement social. Madame la Maire en a longuement parlé avec le directeur de la DRIHL ce matin et en reparlera avec la DLH prochainement. L'exécutif propose une abstention parce qu'on a besoin de garantie sur la possibilité de garder des familles aux revenus modestes, celles qui travaillent au SMIC ou un tout petit peu plus, mais qui ne peuvent absolument pas accéder au logement privé dans l'état actuel des choses.

M. Pierre MAURIN se déclare globalement d'accord avec ce qu'a dit M. PLAGNARD. Il n'est pas du tout favorable à la politique menée par la Mairie de Paris depuis une vingtaine d'années parce qu'elle pénalise trop les classes moyennes. Elle pénalise trop les agents, les personnels de mairie, les soignants, toutes ces classes moyennes qu'il faut absolument loger à Paris parce que le logement social doit avoir un objectif de mixité sociale. Là, on n'est pas dans un objectif de mixité sociale et d'inclusion sociale puisqu'il y a des critères trop sociaux. Il faut diversifier et il faut aussi loger tous les personnels qui travaillent pour le bien des Parisiens. Il attend de voir ce que va proposer Mme Anne HIDALGO parce qu'on annonce une société d'économie mixte dotée d'un budget de 20 milliards. Enfin, au bout de 20 ans, on annonce qu'on va faire une politique avec du logement social sur des classes intermédiaires. Il attend de voir ce que la gauche et les Écologistes vont proposer sur ce sujet 20 ans après avoir pris le pouvoir à la Mairie de Paris.

Mme Frédérique DUTREUIL tient à intervenir concernant les classes moyennes et notamment ceux qui travaillent, les agents de la mairie ou les enseignants, donc cette catégorie particulière de fonctionnaires de la territoriale, d'État ou de l'hospitalière. Il faut quand même savoir que concernant les fonctionnaires et notamment dans les créations de logements sociaux, il y a une part qui leur est réservée. Il faut savoir qu'il y a une bourse. Certains ministères ont un parc de logements sociaux, comme la Défense, l'Intérieur et la Direction des finances publiques. Les directions ont un parc et les agents passent effectivement par l'organisme social qui gère. S'agissant des autres ministères, c'est un concours. Ils sont tous mélangés mais il y a une bourse au logement, et effectivement ils sont en concours avec les autres ministères. C'est le bailleur qui, à la fin, a le dernier mot. Donc il faut aussi prendre cas qu'il y a déjà des dispositifs. Dire que les classes moyennes, notamment les catégories citées, n'ont pas accès au logement sur Paris est inexact.

En revanche, dire qu'il n'y a pas assez de logement, y compris pour les classes populaires, y compris pour les classes moyennes, y compris pour toutes les classes qui entrent dans le champ du logement social est exact. Mais dire que la Maire de Paris privilégie uniquement les classes populaires au détriment des classes moyennes, est là aussi inexact. Lorsque l'on sélectionne les dossiers, et Mme Frédérique DUTREUIL peut en parler de manière empirique, on regarde le loyer proposé, c'est-à-dire le dossier qui va être sélectionné et on tient compte également des revenus. On ne sélectionne pas quelqu'un uniquement selon sa classe.

Les revenus sont importants puisque la personne doit pouvoir, au final, assurer le paiement du loyer. L'exécutif a le droit de penser qu'il y a plus de classes populaires, que de classes moyennes. Mais dire que rien n'est fait est inexact, les classes moyennes sont traitées. Il n'y a pas de traitement différencié concernant la Maire de Paris dans sa politique du logement.

M. Guillaume COT veut remercier M. MAURIN qui a rappelé que cela ne fait que 20 ans que la gauche et les écologistes ont le suffrage des Parisiens pour mener leur politique du logement. C'est qu'il y a peut-être quelque chose qui fonctionne. Il voudrait aussi quand même saluer l'action de la Maire de Paris, Mme Anne HIDALGO, et de son adjoint au logement, Ian BROSSAT, pour le travail qu'ils font pour les logements sociaux. Il rejoint tout à fait l'analyse de Mme DUTREUIL. Au fond, le problème n'est pas d'opposer classe moyenne et classe populaire. Le problème est qu'il n'y a pas suffisamment de logements sociaux, il pense que toutes et tous sont d'accord là-dessus. Il espère donc le soutien de l'exécutif du 9^e au Conseil de Paris toutes les fois qu'il s'agira d'acheter des immeubles du parc privé pour les transformer en logements sociaux. Il pourrait demander aux députés de leurs camps politiques d'obtenir de l'État, enfin un jour, la réquisition des logements vides pour les transformer en logements sociaux.

Mme Virginie MERGOIL veut faire part de la réalité du terrain. Comme le disait Mme DUTREUIL, il y a sûrement un pourcentage de logements réservés aux personnels de la Mairie de Paris. Mais aujourd'hui, au niveau de la Direction de la petite enfance, il a été annoncé aux élus en septembre dernier qu'on ouvrirait plus de logements pour ces personnels parce que clairement, les plages horaires sont de 7h30 à 18h30, donc de grandes plages horaires. Certains n'ont pas les moyens financiers et habitent souvent en banlieue. Ils sont confrontés aux grèves et aujourd'hui à la crise sanitaire. Elle aussi aimerait bien qu'on propose un pourcentage plus élevé pour les personnels de la petite enfance parce que clairement, on vit aujourd'hui des complications avec la crise sanitaire, on n'a même plus de remplaçants au niveau de la petite enfance et on est obligé de fermer des crèches, des sections.

Madame la Maire constate que si elle laissait la parole à M. Jean-Baptiste GARDES ou à Mme Adeline GUILLEMAIN, la question se poserait exactement de la même façon pour les agents de propreté, pour les cantinières, pour les personnels des gymnases et des piscines, y compris les agents de la DPSP. Leur motif de grève, c'est aussi cela : les conditions de travail, habiter très loin de leur lieu de travail. Ceux qui servent les Parisiens doivent pouvoir ne pas habiter à 100 ou 200 km de leur lieu de travail.

M. Jean-Pierre PLAGNARD rappelle qu'il a, sur la suggestion de Madame la Maire, pris le portefeuille du logement il y a maintenant 9 mois. C'était un portefeuille effectivement auquel il ne connaissait vraiment rien et partait de zéro. C'est un portefeuille qui le rend d'une très grande modestie parce qu'il se rend compte que c'est extrêmement technique, c'est quelque chose qui se base toujours sur des textes, sur des chiffres et il faut vraiment maîtriser ces chiffres pour être sûr de ses propos. Il rappelle que l'année dernière, les mairies, la Mairie de Paris et la Mairie du 9^e, ont attribué dans le 9^e arrondissement 20 logements sociaux en tout et pour tout.

Pour rejoindre ce que disait Mme DUTREUIL, il y a bien un quota alloué aux agents. Sur ces 20 logements, il y a eu deux logements attribués, c'est-à-dire un dixième. Donc deux agents ont bien bénéficié d'un logement social pour l'ensemble de l'année 2020 dans le 9^e arrondissement. M. Jean-Pierre PLAGNARD a regardé dans un logiciel qui s'appelle AIDA, il y a à peu près 250 000 demandes. Il a regardé qui, dans les agents de la Mairie de Paris, pourraient rentrer dans ce premier quartile. En fait, il n'y a quasiment personne. Les seuls qu'il a trouvés sont vacataires et ne sont pas à plein temps. Autrement dit, le sujet porte sur tout salarié ayant un CDI, c'est à dire l'énorme majorité des agents de la Ville de Paris. Donc il y a bien effectivement un quota réservé aux agents, mais ce quota est de 10 % en fait.

Un avis favorable est émis par 2 voix pour (Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) et 11 abstentions sur le projet de délibération 2021.DLH.67.

DÉLIBÉRATION 09.2021.031 (2021.DFPE.114) - SUBVENTION (171 318 EUROS), AVENANT N° 6 AVEC L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉ-SCOLARISATION (9^E) POUR LA HALTE-GARDERIE ATELIER BERLIOZ (9^E).
Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL indique qu'il s'agit juste de voter un avenant au contrat signé depuis 2016 et qui a déjà été prorogé deux fois pour maintenir le bon fonctionnement de la halte-garderie de l'atelier Berlioz qui se situe rue de Bruxelles et qui a une capacité d'accueil en temps non COVID de 17 places. Elle a pu échanger avec la directrice pour faire un bilan de l'année 2020 puisqu'on ne l'avait pas sur les documents présentés sur la plateforme. Elle n'a pas de vrai chiffre mais pour 2020, ils ont dû fermer pendant le premier confinement, ils n'ont pas eu le choix. Ils ont rouvert le 25 mai et sont restés plus de trois mois fermés. Il n'y a pas eu de participation des familles et depuis le mois de juillet, ils accueillent 10 enfants maximum. Ils ne sont pas en capacité d'accueil de 17 personnes. Financièrement, cela pourrait aller mieux puisqu'il y a eu quelques départs de deux, trois familles qui, pour des raisons professionnelles, ne sont pas restées à Paris et ont quitté l'arrondissement. C'est pour cela qu'aujourd'hui, on demande, pour le bon fonctionnement de cet établissement, un budget de 171 318 €. Mme Virginie MERGOIL invite à voter favorablement à cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DFPE.114.

DÉLIBÉRATION 09.2021.032 (2021.DFPE.119) - DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS PARTAGÉES ET LUDIQUES PARENTS-ENFANTS LES SAMEDIS MATIN DANS DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE. SUBVENTIONS (142 273 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 17 ASSOCIATIONS.
Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL indique que les élus ont sans doute entendu parler de Samedis en famille puisque Les Poussins du 9 accueillent déjà ce procédé. Pour le 9^e, a été retenue l'association Calliope, association qui proposera à partir du 15 mai en matinée, de 9h à 12h, tous les samedis, sauf pendant les congés scolaires bien évidemment, dans la crèche rue Victor Massé, des lectures de contes par des professionnels.

Il faut savoir que cet atelier sera fait de telle manière que les conteurs vont conter et vont mimer le conte et c'est ouvert à tous. Ensuite, les familles vont s'approprier le conte, c'est un concept assez ludique. On n'a pas de doute sur cette proposition pour qu'elle ait un impact positif sur les familles et Mme Virginie MERGOIL propose d'attribuer pour l'association Calliope une subvention de 10 808 € pour réaliser ces ateliers.

Madame la Maire ajoute que cela s'inscrit dans la politique que les élus du 9^e souhaitent mener le week-end pour que les familles puissent bénéficier des équipements, de la mairie bien sûr, des cours d'école et des cours de crèche, puisque bien évidemment, après la cour du 22 rue de Rochechouart on va continuer à ouvrir des cours d'école dans les semaines à venir : l'école 5 rue Milton et celle 45 rue de la Tour d'Auvergne - Blanche. Le seul point commun de ces établissements est qu'ils ont un accès direct, on ne passe pas par l'établissement en lui-même ni par les classes. Madame la Maire se déclare ravie de voir aussi que les Samedis matin en famille font des émules puisque ce concept va voir le jour dans d'autres arrondissements. Ce dispositif sera proposé aux familles du 13^e et du 15^e. Elle se félicite de pouvoir servir d'exemple pour d'autres territoires parisiens.

Mme Frédérique DUTREUIL veut juste réagir en réalité à propos des ouvertures des cours d'école le samedi pour le moment, et préciser que c'est bien le résultat du programme de la Maire de Paris concernant la ville du quart d'heure, et plus précisément pour ouvrir les espaces publics. Elle croit que dès l'ouverture, il y avait une dizaine ou une quinzaine d'écoles qui ouvraient le samedi et que cela va monter en puissance au fur et à mesure. Mais c'est bien une application du programme de la Maire de Paris.

Madame la Maire lui demande si elle a lu son programme aux élections municipales qui militait pour l'expérimentation des ouvertures de cour. Elle rappelle sa prise de position en décembre lorsque la Ville de Paris avait renoncé à ouvrir les cours d'école. Elle a été la seule maire à appuyer ce dispositif pour qu'en période de crise sanitaire on puisse être dehors, même s'il fait froid. Il faut ouvrir le plus possible ces établissements aux familles le week-end. Il n'y a pas de polémique.

Mme Frédérique DUTREUIL ne le conteste pas mais dit juste que le lancement a été le même jour, mais dans le cadre du programme la ville du quart d'heure. Cela ne remet pas en cause cette volonté, les essais, mais c'est une application du programme de la Maire de Paris. Elle tenait à le souligner.

Madame la Maire ne souhaite pas polémiquer sur un tel sujet. C'est un projet sur lequel l'exécutif du 9^e a travaillé durant la première mandature. Elle se réjouit que ce dispositif soit partagé par la plupart des maires d'arrondissement, même s'il y a encore un certain nombre de réfractaires.

M. Pierre MAURIN explique que son groupe avait émis pas mal de doutes sur ce dispositif par rapport aux modalités, mais qu'après réflexion, il va voter favorablement ce vœu aujourd'hui après en avoir discuté avec les membres de son groupe.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DFPE.119.

Madame la Maire annonce l'examen des vœux.

VŒU 09.2021.033 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF DU 9^E ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'ACCÈS INTERNET SANS FIL DANS LES CONSERVATOIRES DE MUSIQUE, DE THÉÂTRE ET DE DANSE PARISIENS.

M. Nicolas COUR explique que lors du dernier conseil d'arrondissement, on a appris que le Conservatoire du 9^e arrondissement n'était pas équipé en accès Wifi. Cela peut paraître technique, voire anecdotique, mais cela revêt une importance forte aujourd'hui, compte tenu du contexte. Premièrement parce que les enseignements artistiques ont une importance d'autant plus cruciale dans le contexte actuel, que l'accès au numérique et plus particulièrement l'accès à Internet pour tous est indispensable afin de réduire la fracture entre les différents publics et revêt aujourd'hui un caractère que l'on peut considérer comme universel.

L'autre constat est que quasiment l'ensemble des équipements municipaux administrés par la Ville, sont équipés dans leur grande majorité, comme la plupart des bibliothèques parisiennes fermées pour des raisons de conflit social, les médiathèques, les musées de la Ville de Paris, les bâtiments publics, les mairies d'arrondissement, les squares et les jardins, mais pas les conservatoires. Aujourd'hui, il faut savoir que les conservatoires d'arrondissement ont un enseignement depuis la crise du COVID qui est perturbé dans le sens où la plupart des enseignements se tiennent à distance, ce qui est une bonne chose, mais que le corps enseignant, pour certaines des classes et des départements, peut continuer à enseigner sur place in situ, notamment pour les classes préparatoires aux conservatoires ou pour les cours destinés aux étudiants et aux adultes. Il y a donc un problème pour ces enseignants parce qu'ils ne disposent d'aucun équipement informatique pour éviter les déplacements et alterner entre de l'enseignement à distance et de l'enseignement in situ. Ils sont obligés de faire appel à leur équipement personnel, leur ordinateur et leur téléphone mobile, voire même du partage de connexion. Cette situation est vraiment très gênante pour faciliter l'accès à tous aux enseignements, préparer les enseignements et permettre aux élèves qui peuvent être présents, notamment les adultes, d'accéder à Internet ou préparer leurs cours ou travailler entre différents cours. Dans ce cadre-là, il y a un projet de la Direction des affaires culturelles et du BEA, le Bureau des enseignements artistiques, qui consiste à terme à installer des prises réseaux, en tout cas dans le Conservatoire du 9^e arrondissement situé rue de Rochechouart. On ne connaît pas encore le nombre de prises et leur implantation mais il est vrai que l'accès au Wifi serait beaucoup plus pratique aussi bien pour les élèves et surtout pour les enseignements. C'est pour cela que les élus avec l'ensemble de l'exécutif municipal émettent le vœu que la Maire de Paris donne instruction aux services compétents pour installer dans les meilleurs délais des accès Internet en Wifi dans les conservatoires de musique, de théâtre et de danse dont l'administration dépend de la Ville de Paris, ce qui permettra de mettre à égalité l'ensemble des équipements municipaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement ;

Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Considérant que la Mairie de Paris a la charge de l'entretien et du bon fonctionnement des 17 conservatoires de musique, de théâtre et de danse parisiens (hors CRR - Conservatoire à Rayonnement Régional) dans le cadre du développement et de l'accès à tous aux enseignements artistiques ;

Considérant que ces enseignements artistiques ont une importance d'autant plus cruciale dans le contexte actuel ;

Considérant que l'accès au numérique et plus particulièrement de l'accès à Internet pour tous est indispensable afin de réduire la fracture entre les différents publics et revêt aujourd'hui un caractère universel ;

Considérant que les conservatoires municipaux ne sont toujours pas équipés en accès à l'Internet Wifi alors que la plupart des équipements culturels et publics parisiens le sont dans leur grande majorité (bibliothèques, médiathèques, musées de la Ville de Paris, bâtiments publics, mairies d'arrondissements, squares et jardins) ;

Considérant que la pandémie actuelle liée à la Covid-19 accentue encore plus le besoin d'accès facile et gratuit à Internet en Wifi aux élèves et aux enseignants des conservatoires ;

Considérant que les enseignants doivent souvent alterner enseignement à distance et enseignement en présentiel quand cela est possible ;

Considérant que les enseignants des conservatoires parisiens n'ont pas accès directement à Internet et sont obligés d'utiliser leurs propres équipements numériques (ordinateurs personnels, téléphones mobiles, partage de connexion personnel) afin de préparer leurs enseignements in-situ et effectuer leurs recherches notamment en intercourts afin de limiter leurs déplacements ;

Considérant que malgré le projet de la DAC et du BEA d'installer des prises réseau dans les locaux des conservatoires, l'accès à l'Internet sans fil est indispensable pour permettre une souplesse d'accès à l'ensemble des publics ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris donne instruction aux services compétents pour installer dans les meilleurs délais des accès à Internet en Wifi dans les conservatoires de musique, de théâtre et de danse dont l'administration dépend de la Ville de Paris.

Madame la Maire annonce un vœu portant sur la création d'une ludothèque rue Turgot, un beau projet porté depuis plusieurs mois qui nécessite une aide financière. Tous les partenaires sont trouvés mais il manque encore le soutien financier de la Ville de Paris pour pouvoir le concrétiser.

VŒU 09.2021.034 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA CRÉATION D'UNE LUDOTHÈQUE RUE TURGOT, DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS.

Mme Virginie MERGOIL présente au nom de la majorité municipale le vœu visant à la création d'une ludothèque rue Turgot puisque, pour ceux qui ont des enfants, ils se sont rendu compte que le jeu est reconnu comme l'un des piliers fondamentaux du développement de l'enfant. Cela a d'ailleurs été inscrit dans la convention internationale des droits de l'enfant au même titre que tous les autres droits fondamentaux, encore plus en cette période de crise. Depuis le confinement, un certain nombre de familles de l'arrondissement ont retrouvé la voie du jeu en famille qui permet de couper avec les écrans parce que pendant le télétravail, la continuité pédagogique à distance, on est derrière des écrans. Cela a permis de ressortir parfois des vieux Monopoly...

Les élus ont eu cette idée dans le 9^e arrondissement car ils se sont rendu compte qu'il y a très peu de ludothèques dans Paris et notamment dans le centre. C'est l'une des raisons pour laquelle ils souhaitent ouvrir une ludothèque à la fois au bénéfice des familles modestes, mais plus globalement pour tous, puisque c'est une démarche écologique. Cela évite d'acheter des jeux pour rien parce qu'on peut très vite zapper sur un jeu et les enfants grandissant, ils veulent en changer. Cela peut permettre de tester des jeux, peut-être parfois les acheter. L'UDAF peut être de très bon conseil. C'est pour cela que l'exécutif propose d'adopter ce vœu pour se donner les moyens nécessaires pour être porté par la Ville de Paris comme les autres arrondissements dans lesquels certaines ludothèques bénéficient de subventions.

Madame la Maire annonce une demande d'intervention relative à un projet d'amendement qu'elle vient de recevoir sur son bureau. Elle invite Mme DUTREUIL à le présenter.

VŒU 09.2021.035 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS PRÉSENTÉ PAR FRÉDÉRIQUE DUTREUIL (EELV) ET GUILLAUME COT (EELV), RELATIF À LA CRÉATION D'UN TIERS-LIEU DE TYPE FAB-LAB RUE TURGOT, DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS.

Mme Frédérique DUTREUIL considère, compte tenu de la rareté des locaux disponibles dans l'arrondissement, et considérant qu'il y a bien un engouement des familles parisiennes pour les jeux de société mais qu'il y a également un engouement pour les technologies qu'on appelle technologies de rupture, technologies qui visent à favoriser la fabrication, la création, l'innovation ; considérant que le 9^e arrondissement ne dispose ni de ludothèque fixe ou mobile ou itinérante, ni de tiers-lieu type fablab ; considérant que la maîtrise des nouvelles technologies du numérique offre de meilleures perspectives dans un contexte de crise et favorise le retour à l'emploi ; considérant que ce tiers-lieu de partage et d'entraide permettrait à toutes et tous de s'initier à la fabrication additive, dite impression 3D et ainsi de développer son esprit créatif ; considérant également que les porteurs de projet, notamment les jeunes et plus particulièrement les femmes qui rencontrent d'énormes difficultés à trouver des investisseurs publics mais surtout privés pourraient y créer leurs propres prototypes ; et considérant ensuite que l'utilisation de ce procédé de fabrication additive ou impression en 3D a démontré sa capacité et sa rapidité à apporter des solutions locales.

On l'a vu notamment pendant la crise sanitaire où il y a eu une rupture d'approvisionnement des biens manufacturés en raison de la crise puisqu'on sait que les biens manufacturés qui arrivent en Île-de-France importés viennent pour partie de 20 % de Chine, donc on a vu que dans ce cas de figure, l'impression 3D avait permis de fabriquer rapidement des solutions locales. Ce sont les écouvillons, des respirateurs. Mme Frédérique DUTREUIL renvoie à un jeune collégien ou lycéen qui, chez lui, avait fabriqué des visières avec son impression 3D pour les donner à l'hôpital voisin au plus fort de la crise.

Donc, pour cette raison, elle demande plutôt qu'on apporte une suite favorable aux deux projets dont l'un, une ludothèque qui peut être mobile, qui peut être itinérante et privilégier le local pour la création d'un tiers-lieu type fablab.

Madame la Maire la remercie pour cette proposition. Elle dit oui pour un fablab mais pas au détriment de la ludothèque. On a trouvé le lieu, les partenaires et la ludothèque mobile a été testée pendant plusieurs années. Les élus travaillent depuis plusieurs mois à ce projet de création de ludothèque avec le bailleur social, avec les différents services. Elle ne peut pas accepter qu'on sacrifie le projet de ludothèque.

Mme Maud LELIÈVRE réagit sur le fond et en tant que mère de famille. On a besoin d'un lieu où les enfants peuvent redevenir des enfants et être en partie éloignés de tout ce qui est écran numérique, cela fait partie des demandes parentales. Il y a des débats récurrents sur le Wifi, sur le numérique, mais nombreux sont ceux qui partagent le point de vue sur le fait que les enfants ont besoin d'être éloignés des écrans. Des choses existent déjà sur différentes catégories d'âge dans l'arrondissement. Mme Maud LELIÈVRE pense que cela mérite qu'on puisse y réfléchir dans un cadre de tiers-lieu. Par exemple, Magic Makers existe dans l'arrondissement, des stages sont faits notamment avec les filles. Elle se dit très sensible au fait qu'on puisse faire des choses sur le numérique en direction des petites filles pour leur donner des perspectives d'avenir en partenariat avec l'école 42 dans le 17^e où il y a eu récemment, malheureusement en partie en distanciel à cause de la crise sanitaire, une session particulière ouverte aux petites filles et à leurs parents, éventuellement leurs mamans, pour les accompagner sur le chemin de l'impression 3D, de la réflexion numérique, du codage, etc. On a peut-être intérêt à creuser ces pistes et différencier les lieux. 80 m² ne semblent déjà pas très grand pour une ludothèque si on veut que les enfants puissent venir, y jouer, s'y épanouir. Cela doit aussi servir de lieu qui permette aux parents qui vivent parfois dans des appartements trop petits dans l'arrondissement de trouver un lieu extérieur pour passer un moment avec leurs enfants.

Mme Maud LELIÈVRE se déclare très ouverte et apprécie que l'on travaille sur les nouvelles technologies, les technologies numériques, mais pas au détriment de ce qui existe déjà dans l'arrondissement. On sait qu'un certain nombre d'acteurs du périscolaire et du parascolaire vont souffrir après la crise sanitaire parce que les parents auront moins de moyens, parce qu'ils vont hésiter pour certains à réinscrire leurs enfants dans des activités après un, voire deux ans où il y aura eu peu de services en échange d'achats d'activités scolaires. Il faut creuser ce qui existe déjà assez intelligemment, notamment avec l'école 42, et en direction des filles.

Madame la Maire la remercie pour ces propos clairs et convaincants.

M. Alexis GOVCIYAN rappelle que lors du dernier conseil d'arrondissement, on a voté une délibération pour le centre Nouvelle Athènes, qui va devenir le Centre Jacques BRAVO, et cette délibération prévoyait la création d'un atelier d'art numérique sur un espace de 400 m². Dans cet atelier d'art numérique, il est également question de tout le travail de 3D et d'accompagnement à la fois des jeunes et des moins jeunes. Un projet qui a fait l'objet d'une délibération présentée par l'exécutif parisien et votée ici, puis au Conseil de Paris. Ce qui fait que ce projet existe en tant que tel. Dans un espace de 80 m², une ludothèque plus un espace 3D, etc. cela semble compliqué. Il vaut mieux travailler sur l'espace de 400 m² de la rue de la Tour des Dames et voir comment il va être concrètement utilisé, y compris en partie en fablab, mais aussi en apprentissage de tout ce qui est technologie numérique. C'est là-dessus qu'il faut travailler car il paraît compliqué de tout mélanger. M. Alexis GOVCIYAN ajoute qu'il ne sait pas trop ce qu'est une ludothèque mobile.

Madame la Maire expose que cela a été fait pendant des périodes de temps de vacances scolaires mais que l'on a là l'opportunité de travailler à quelque chose de pérenne et qui est attendu des familles.

Mme Frédérique DUTREUIL intervient pour dire que sur le 9^e, il n'y a pas de tiers-lieu de fablab. Le lieu prévu n'est pas exclusivement pour former les enfants au numérique, il permet à un commerçant de venir s'initier à la fabrication par imprimante 3D. On parle de fabrication additive qui est sans lien avec le lieu auquel il est fait référence. Cela peut permettre à un commerçant d'aller tester comment fabriquer un bien par fabrication additive pour ensuite pouvoir le fabriquer à Paris. Ça permet de créer des prototypes mais pas que. La fabrication additive est utilisée dans l'aérospatiale. On fabrique des vélos, des cadres de vélo via la fabrication additive, via l'impression 3D. On construit des maisons via la fabrication additive. Ce type de fabrication présente une particularité, arriver à créer des formes qui, jusqu'à présent, étaient inimaginables. Pour l'instant, on est sur de la 3D. Mais les recherches parlent de 4D qui fait que demain un tuyau d'évacuation d'eau fabriqué par fabrication additive et auquel on intègre de la 4D, c'est-à-dire de l'intelligence, ce tuyau sera capable de suivre l'écoulement de l'eau. Donc ce sont les technologies de rupture de demain. C'est l'économie de demain. Avoir un lieu qui permet de s'initier où l'on peut également faire réparer, créer des pièces de rechange. Mme Frédérique DUTREUIL ajoute que selon les procédés de fabrication, on a des éléments, par exemple, la 3D par filament. Ce sont des filaments où certains sont biosourcés, proviennent de coquille d'huîtres. Il y a aussi ce principe d'économie circulaire.

Madame la Maire précise que l'on parle de la création d'une ludothèque. On ne va pas mettre un fablab dans une ludothèque. On parle de deux choses différentes. À Mme Frédérique DUTREUIL qui veut reprendre la parole, Madame la Maire fait observer : « On ne va pas construire des fusées à partir de la rue Turgot. » ce à quoi Mme Frédérique DUTREUIL répond : « Et pourquoi pas ? ».

Madame la Maire explique que l'on a identifié un lieu de 85 m², ce n'est pas très grand mais compte tenu du foncier disponible, on a trouvé un lieu pour mettre en place une ludothèque. On ne demande pas d'arbitrer pour ou contre la ludothèque.

On pourra étudier un projet dans le Centre Paris Anim' Jacques BRAVO, mais Madame la Maire indique qu'elle ne peut pas voter un vœu qui empêche d'avoir une ludothèque rue Turgot puisque le vœu de Mme Frédérique DUTREUIL est relatif à la création d'un tiers-lieu rue Turgot dans les 85 m². Soit ce vœu est retravaillé pour le prochain conseil, soit il est retiré. S'il ne l'était pas, Madame la Maire annonce qu'elle appellera l'exécutif du 9^e à voter contre parce qu'elle ne peut pas fragiliser le projet de ludothèque sur lequel l'exécutif travaille déjà depuis plusieurs mois.

M. Pierre MAURIN ajoute que la création d'un espace fablab ne peut pas se faire sans le concours d'une école d'ingénieurs, ce n'est pas possible. On peut très bien l'imaginer dans un deuxième temps avec, pourquoi pas, une école d'ingénieurs qui pourrait être partenaire de ce projet.

M. Alexis GOVCIYAN pense que ce que dit Mme DUTREUIL est très intéressant, mais que ce n'est pas le sujet. Deuxièmement, dans ses propos, il y a à la fois un fort plaidoyer pro domo 3D et plutôt après sur la 4D, ce qui est effectivement légitime, c'est le sens de l'évolution scientifique et d'un fablab, mais ce n'est pas forcément la même chose. Donc, compte tenu de tout ce qui a été dit, il vaut mieux se concentrer plutôt sur la ludothèque et voir pour le reste plus tard.

M. Guillaume COT ajoute que le vœu est à la fois un fablab dans les locaux de 85 m² et par ailleurs, la mise en place de ludothèque mobile dans l'arrondissement. Donc c'est aussi le sujet.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 2 voix contre (Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) le vœu suivant :

Considérant le succès rencontré par les ludothèques parisiennes, qu'elles soient fixes ou itinérantes, en intérieur ou en plein air ;

Considérant l'engouement des familles parisiennes pour les jeux de société renforcé par les mesures de confinement qui les ont amenées à rester à leur domicile ;

Considérant qu'actuellement aucun arrondissement central ne propose de ludothèque ;

Considérant que l'UDAF, déjà gestionnaire d'une ludothèque dans le 18^e, s'est portée volontaire pour ouvrir et animer une ludothèque dans le 9^e arrondissement de Paris ;

Considérant qu'avec l'aide de Paris Habitat un local prochainement vacant de 85 m² a été identifiée rue Turgot et que le bailleur est intéressé d'y ouvrir une ludothèque ;

Considérant que l'ensemble des ludothèques parisiennes bénéficient de subventions de fonctionnement de la Ville de Paris et de la CAF ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, émettent le vœu que la Maire de Paris :

- apporte une suite favorable à ce projet de création d'une ludothèque dans le 9^e arrondissement et accorde une aide financière en ce sens.***

Madame la Maire indique que ce vœu sera proposé à la Maire de Paris au prochain Conseil de Paris.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Est rejeté par 10 voix contre, 2 voix pour (Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) et 1 abstention (M. Pierre MAURIN) le vœu suivant :

Considérant la rareté des locaux disponibles dans l'arrondissement ;

Considérant l'engouement des familles parisiennes tant pour les jeux de société que pour les technologies visant à favoriser la fabrication, la création et l'innovation ;

Considérant que le 9^e arrondissement ne dispose ni de ludothèque fixe ou mobile, ni de tiers-lieu type Fab-lab ;

Considérant que la maîtrise des nouvelles technologies du numérique offre de meilleures perspectives dans un contexte de crise et favorise le retour à l'emploi ;

Considérant que ce tiers-lieu de partage et d'entraide permettrait à toutes et tous de s'initier à la fabrication additive ou impression 3D et ainsi de développer son esprit créatif ;

Considérant que les porteurs de projets, notamment les jeunes et plus particulièrement les femmes qui rencontrent d'énormes difficultés à trouver des investisseurs, publics mais surtout privés, pourraient y créer leurs propres prototypes ;

Considérant que l'utilisation de ce procédé de fabrication additive ou impression 3D a démontré sa capacité et sa rapidité à apporter des solutions locales, au plus fort de la crise sanitaire, notamment par l'impression d'écouvillons, de respirateurs et des visières ;

Le Conseil du 9^e arrondissement de Paris émet le vœu que :

- ***la Maire de Paris apporte une suite favorable aux projets de création d'une ludothèque mobile et d'un « Fab-lab » dans le 9^e arrondissement et accorde une aide financière en ce sens.***

VOËU 09.2021.036 - VOËU À LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS PRÉSENTÉ PAR FRÉDÉRIQUE DUTREUIL (EELV) ET GUILLAUME COT (EELV) RELATIF AUX ÉVENTUELLES FERMETURES DE CLASSES POUR LA RENTRÉE 2021 ET AU MODÈLE DE GOUVERNANCE.

Mme Frédérique DUTREUIL annonce un vœu relatif aux éventuelles fermetures de classes prévues pour la rentrée 2021 et au modèle de gouvernance. Considérant que la crise sanitaire a entraîné le départ de la capitale de nombreuses familles et a aggravé la baisse du nombre d'élèves des écoles parisiennes, à peu près 3 700 élèves en moins à la dernière rentrée, à peu près 2 770 en 2019. On considère que les écoles de l'arrondissement n'ont pas été épargnées par cette baisse d'effectif. Certaines directrices parlent de 2, 3, 4 familles. Il y a eu quand même un effet crise sanitaire qui a peut-être accéléré le départ ou en tout cas, qui a eu pour effet que quelques familles de l'arrondissement l'ont quitté. Considérant qu'une fermeture de classe dans le primaire était déjà prévue pour la rentrée de 2020 et que le choix de l'exécutif du 9^e arrondissement s'était porté sur l'école primaire Chaptal...

Madame la Maire lui demande : « le choix de qui ? ».

Mme Frédérique DUTREUIL poursuit : ... s'était porté sur l'école primaire Chaptal alors que des écoles, notamment Bruxelles pour la maternelle mais Buffault et Milton, étaient réellement en sous-effectif, en tout cas, au niveau des informations qui ont été remontées à Mme Frédérique DUTREUIL de ces écoles.

Considérant que ce choix résultait d'une minoration « par l'exécutif ». Elle s'explique en s'adressant à Madame la Maire : « C'est que vous êtes l'interface entre l'école et les autorités académiques puisque c'est bien à vous, pas à vous personnellement, et je n'incrimine pas Madame la Maire du 9^e arrondissement, je porte juste des éléments qui m'ont été communiqués par les organisations représentatives des parents d'élèves, par les parents d'élèves et qui ressort de certains comptes rendus des conseils d'école. Considérant que l'annonce de cette suppression de classe que l'effectif prévisionnel transmis ne laissait pas prévoir, a soulevé l'indignation du personnel enseignant, mobilisé les organisations de parents d'élèves, les syndicats d'enseignants, des élus parisiens, et le maintien de la classe a été obtenu. Alors considérant qu'une fermeture pour la rentrée de 2021 n'est pas exclue, et il me semble que déjà, apparemment...».

Madame la Maire demande à Mme Frédérique DUTREUIL si elle déclare à travers ses propos que l'exécutif veut fermer des classes.

Mme Frédérique DUTREUIL poursuit : « Considérant qu'une fermeture de classe ne soit pas exclue, qu'au regard des effectifs prévisionnels de certaines écoles qui sont en train, en tout cas, qui ont été portées à la connaissance des membres des conseils d'école pour Buffault, Milton qui sont en dessous des moyennes nationales. Donc quand je parle Milton, ce n'est pas le 5 rue Milton.

Considérant qu'il y a eu des erreurs, pour éviter qu'elles se reproduisent et d'assurer aux élèves dans un contexte si particulier, des conditions d'apprentissage stables ; Considérer que les arbitrages opérés ne peuvent se faire sans critères objectifs déterminés préalablement, collectivement en toute transparence. En fait, ce qu'il est demandé, c'est de la transparence, c'est-à-dire que lorsque vous avez connaissance et bien que ce soit discuté avec les organisations de parents d'élèves, que ce soit fait en transparence lorsqu'il y a une révision de la carte scolaire, est-ce que ce n'est pas mieux, au final, que les élus, enfin, y compris l'opposition et les parents d'élèves, soient en tout cas autour de la table, qu'il y ait des critères puisque nous allons vers des fermetures de classes. C'est quasi inéluctable. Est-ce que, lorsqu'il y a plusieurs classes qui seraient susceptibles et qu'on dit : « Le 9^e, c'est une classe. On ferme une classe. » Alors que trois classes, enfin, trois seraient susceptibles, enfin, en tout cas, en termes d'effectif susceptibles d'être fermées, est-ce qu'il n'est pas, à ce moment-là, en fait, c'est une demande d'un peu plus de transparence. J'ai une directrice d'école qui m'expliquait : « J'étais très inquiète au vu de mes effectifs... » Alors ça n'a pas été dit qu'à moi. C'est lors d'un conseil d'école, « J'ai appelé la Maire du 9^e. Et elle a revu la carte scolaire. » Donc vous voyez ? Je vous dis ce qui est remonté. Imaginez-vous comment ça peut être interprété. Ça veut dire qu'on décide de déshabiller Paul pour habiller Jacques. On prend des décisions sur un coup de fil. Ça fait un peu clientélisme. C'est ça. »

Madame la Maire rappelle que chaque élu a 3 minutes pour exposer son vœu et qu'elle lui a laissé 7 minutes pour entendre des contre-vérités. Elle constate que cela fait partie du jeu politique de l'opposition mais que c'est un peu navrant. Madame la Maire demande à son Premier adjoint en charge de la vie scolaire de rappeler les faits pour cette année si particulière de crise sanitaire, les initiatives prises, y compris auprès du ministère, du rectorat bien sûr, auprès du cabinet de M. Patrick BLOCHE pour qu'on gèle toutes les fermetures de classes à l'échelle de Paris.

M. Sébastien DULERMO se déclare assez surpris par le vœu tant sur la forme que sur le fond. Alors sur la forme d'abord, on est élus locaux, tous autour de la table et il pensait qu'on avait appris à faire de la politique autrement, exercé le mandat d'élu local différemment en dépassant les caricatures politiques, les petits arrangements, la tambouille politicienne et surtout qu'on allait éviter de tomber dans les attaques et les contre-vérités, pour ne pas dire les mensonges car les considérants énoncés sont totalement faux. Il se propose d'apporter sur le fond et sur la forme quelques réponses et surtout d'apprendre à Mme Frédérique DUTREUIL le contexte sur un sujet qu'elle a l'air d'ignorer.

En avril 2020, en plein confinement, avec les écoles fermées, les rues désertes, les élus locaux sont en place et sur le terrain. Pendant ce premier confinement, le directeur académique des services de l'éducation nationale, le DASEN, demande à s'entretenir avec Madame la Maire, non pas pour la réouverture des écoles après le confinement, mais sur la carte scolaire 2020-2021. Le DASEN indique alors que le Conseil départemental de l'éducation nationale, le CDEN, allait se réunir malgré le contexte, et qu'à ce CDEN il envisage de proposer plusieurs fermetures de classes pour Paris, dont deux dans le 9^e et que toujours dans l'arrondissement, 7 écoles sont menacées d'une fermeture de classe, dont l'école élémentaire Chaptal. Donc sept écoles étaient potentiellement menacées par les fermetures de classes envisagées.

L'exécutif demande un délai de réflexion pour consulter chacun des directeurs concernés car le contexte sanitaire et l'absence de visibilité sur le décrochage scolaire à venir ne poussaient pas à fermer des classes, mais plutôt à essayer de geler les fermetures de classes sur la rentrée 2021, que ce soit dans le 9^e ou plus généralement sur Paris.

Le 2 avril, l'exécutif consulte chaque directeur d'école menacée de fermeture afin de recueillir son avis et lui faire part des derniers chiffres communiqués. Pour information de Mme Frédérique DUTREUIL, ce sont les directeurs d'école qui communiquent leur effectif à leur hiérarchie et non la mairie d'arrondissement. Avec les chiffres donnés par les directeurs d'école à l'inspectrice de l'académie, informée par téléphone le 2 avril, l'exécutif s'adresse ensuite au DASEN par un courrier du 8 avril lui retenant point par point, école par école, la justification de fermer une classe et surtout en indiquant que « compte tenu du contexte exceptionnel de cette rentrée de septembre 2020, nous considérons que la carte scolaire doit être gelée sur tout Paris pour une année sur la base de la carte sortante. » La directrice de l'école Chaptal avertie par l'exécutif du projet de fermeture par le rectorat, restera en lien direct avec Madame la Maire sur ce point de façon quasi quotidienne, entre le 2 avril et le 2 juillet. L'exécutif reçoit à la mairie le 17 avril les parents élus de l'école Chaptal et des représentants de la FCPE locale en plein confinement. Au CDEN de fin avril 2020, le DASEN sur la base des chiffres communiqués par son inspectrice pour le 9^e, annonce non pas une fermeture de classe à Chaptal, mais un groupe de travail sur cette situation. Ce groupe de travail s'est réuni le 2 juillet et aucune fermeture dans le 9^e n'a été décidée ainsi que Madame la Maire l'a demandé dès le 2 avril par courrier. En effet, il s'est déroulé trois mois entre le 2 avril et le 2 juillet. Pour l'école, les familles, pour l'exécutif, pour tout le monde, l'attente fut longue mais les élus ont avancé unis avec la direction de l'école, se rappelant régulièrement au bon souvenir du DASEN par courrier, téléphone et a tenu bon. Entre le 2 avril et le 2 juillet, que s'est-il passé ? Il y a eu un déconfinement très progressif dans les écoles et il a fallu organiser et accompagner un second tour des élections municipales.

Réduire l'action de la Mairie sur la carte scolaire à la seule année 2020 en pleine crise sanitaire est un peu déplacé de la part de Mme Frédérique DUTREUIL, surtout quand on fait partie de ceux qui, pendant la campagne, n'ont pas hésité à s'emparer du sujet pour en faire un sujet politique et pour jouer sur l'angoisse de la directrice de l'école Chaptal et des familles. Cela n'était clairement pas responsable de sa part. Mais vu les considérants émis dans ce vœu, ce n'est pas vraiment une surprise.

Concernant la préparation de la rentrée de septembre 2021, le vœu demande un peu plus de clarté et de transparence. Il est très bien de faire ce vœu à cette date mais la rentrée de septembre est déjà terminée, elle a déjà été préparée. Peut-être Mme Frédérique DUTREUIL aurait-elle pu en faire la demande pour avoir un peu plus d'informations sur le sujet et surtout d'être un peu plus en lien avec l'exécutif ? Peut-être peut-on l'espérer pour l'année prochaine mais pour septembre 2021, c'est déjà fait.

De son côté, dès le mois d'octobre, l'exécutif a commencé à travailler sur le sujet avec le DASEN, avec un premier rendez-vous avec les directeurs de toutes les écoles que M. Sébastien DULERMO a réuni à deux reprises en distanciel à ce sujet pour avoir leur avis et savoir ce qu'ils pensaient de leur effectif et de leurs prévisions. C'est un travail de longue haleine qui ne se réduit pas à quelques chiffres et qui a permis de trouver un accord et d'aboutir à un vote du CDEN le 11 février qui est déjà acté. Dans le CDEN, d'ailleurs, le groupe de Mme Frédérique DUTREUIL est largement représenté. Cette proposition est fondée sur deux fermetures dans le 9^e, dont une fermeture à l'école maternelle de Bruxelles à la faveur d'un départ à la retraite d'une enseignante. À l'école de la rue de Bruxelles existe un projet de polyvalence en septembre 2022. On savait très bien qu'avec la création d'une classe polyvalente, on allait certainement faire une fermeture de classes en parallèle. Comme la directrice de l'école maternelle a fait part du départ à la retraite d'une de ses enseignantes, l'exécutif en a déduit que s'il y avait une fermeture de classe à privilégier, il valait mieux la faire dans cette école-là pour ne pas libérer un poste, l'attribuer à quelqu'un et faire partir cette même enseignante l'année d'après. L'autre fermeture de classe concerne l'école du 21 rue Milton. Là encore, en lien avec le directeur de l'école, c'est d'ailleurs lui qui a informé les élus en disant que ses effectifs étaient vraiment très bas et que dans cette école qui a le plus grand nombre de classes avec l'école Turgot, il semblait bien d'avoir un peu plus de place pour les enfants. Donc les deux fermetures de classe concernent la maternelle Bruxelles et l'école élémentaire rue Milton.

En parallèle de ces décisions, l'exécutif continue le travail au quotidien avec les familles et les agents du RIF que M. Sébastien DULERMO remercie pour leur travail. Il indique que c'est sa première préparation de rentrée scolaire avec deux fermetures de classe. Effectivement, il aurait préféré, lui aussi, ne pas fermer de classes cette année mais il faut s'attacher aux chiffres et aux effectifs et on n'est pas content de la baisse des effectifs sur tout Paris.

M. Sébastien DULERMO conclut en rappelant un chiffre qui manquait dans l'exposé du vœu, à savoir que sur tout Paris, on a perdu 3 700 élèves en septembre dernier contre 2 700 en septembre 2019 et que dans le 9^e, on a inscrit seulement 93 élèves de moins qu'en septembre 2020, contre 120 en septembre 2019. Certes, il y a une baisse mais quand la baisse évolue fortement à Paris, elle réduit dans le 9^e. On ne sait pas si les années suivantes vont confirmer cette tendance, mais on fait tout avec l'amélioration du cadre de vie en prenant soin des écoles pour éviter cette baisse dans l'arrondissement. Bien entendu, il se prononce pour un avis défavorable à ce vœu.

M. Pierre MAURIN a regardé le site de l'éducation nationale sur l'ouverture et la fermeture des classes. Effectivement, la décision d'ouvrir ou de fermer les classes appartient au ministère. Ce qui le gêne dans ce vœu, c'est pourquoi changer un modèle de gouvernance uniquement sur le 9^e arrondissement ? Si on doit changer un modèle de gouvernance, ça doit se faire bien au-delà du 9^e arrondissement. Il y a des choses qui fonctionnent. L'exécutif local ne décide pas, il est consulté.

Madame la Maire ajoute qu'il peut s'opposer et mettre toutes ses forces pour s'y opposer, c'est ce qu'elle a fait.

M. Pierre MAURIN reprend en disant qu'il est consulté. Il est influent mais la décision définitive appartient au rectorat. Des pressions sont exercées pour tout faire pour qu'il n'y ait pas de fermeture de classes. Mais ensuite il ne voit pas pourquoi on privilégierait telle ou telle école puisque de toute façon, au final, c'est le ministère qui décide avec toute la procédure : démarrage en octobre, le CDEN, la commission paritaire, c'est un jargon de l'éducation nationale. Mais globalement les fédérations de parents d'élèves sont consultées et les effectifs sont communiqués par les écoles. M. Pierre MAURIN a regardé le site de l'éducation nationale qui décide sur l'ouverture, la fermeture. Il ne peut pas voter ce vœu parce que globalement on change tout un modèle de gouvernance.

Avant de lui laisser la parole pour répondre à son Premier adjoint, Madame la Maire précise à Mme DUTREUIL, qui en avait fait un objet politique pendant la campagne municipale, et comme elle avait eu l'occasion de le dire lors d'un précédent conseil municipal, qu'elle avait l'assurance que la classe de l'école Chaptal ne serait jamais fermée, elle le savait dès la fin mai. Mais comme il y a eu de la mousse politique et qu'on était dans un contexte de campagne électorale, le directeur de l'académie de Paris lui a dit : « Madame, on ne va pas influencer le vote. On va faire un groupe de travail, le 2 juillet, pour annoncer que la classe ne sera pas fermée. » Cela n'a pas vraiment influencé le vote. Mme PARADIS était assurée de voir sa classe rester ouverte et l'enseignante était assurée de rester au mois de septembre. Voilà comment cela s'est passé. Reprendre ces arguments-là quand on connaît la réalité des choses, est effectivement, comme l'a dit M. Sébastien DULERMO, « un peu fort de café » comme on dit un peu trivialement.

Mme Frédérique DUTREUIL explique que le temps lui est compté. Elle constate que Madame la Maire lui a opposé des éléments mais il y en a d'autres sur lesquels elle n'est pas d'accord. Ce qui est important, ce qu'elle demandait, c'est qu'au final, il y ait plus de transparence, plus d'information, plus de travail collectif concernant les prévisionnels d'effectif. Elle a connaissance de la procédure. Son vœu concerne au final plusieurs classes qui seraient susceptibles de remplir les critères parce qu'en baisse significative d'effectif et uniquement lorsqu'il y a un arbitrage. Elle sait que la Maire du 9^e, par exemple, remonte, fait des propositions. Elle est bien d'accord que ce n'est pas la Maire du 9^e qui a la décision finale. Ça ne relève pas de sa compétence. De la même manière, concernant la révision de la carte scolaire, le maire fait une proposition, souvent acceptée, mais effectivement, ce n'est pas le maire d'arrondissement qui décide. Là-dessus, elle est bien d'accord. Elle ajoute : « Là-dessus, on est bien d'accord. Je dis que lorsqu'il y a un concours, c'est-à-dire que plusieurs seraient susceptibles et qu'il faille en choisir un, c'est dans ce cas de figure que l'on propose qu'il y ait plus de transparence, qu'il y ait des critères au final. » Pour les familles, c'est uniquement et y compris sur la carte scolaire que ça finit par : on déshabille Paul pour habiller Jacques. C'est dans ce sens-là qu'elle veut plus de transparence au final.

Madame la Maire l'invite à assister aux conseils d'école, il y en a plusieurs par an et ces débats ont lieu en conseil d'école. Elle lui propose de prendre toute sa place surtout lors des conseils de rentrée puisque c'est à ce moment précis qu'on commence à travailler sur le CDEN de février qui est la préfiguration de la rentrée scolaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Est rejeté par 11 voix contre et 2 voix pour (Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) le vœu suivant :

Considérant que la crise sanitaire a entraîné le départ de la capitale de nombreuses familles et aggravé la baisse du nombre d'élèves des écoles parisiennes (3 700 élèves de moins à la dernière rentrée, 2 770 en 2019) ;

Considérant que les écoles de notre arrondissement n'ont pas été épargnées par cette baisse d'effectif ;

Considérant qu'une fermeture de classe dans le primaire était déjà prévue pour la rentrée 2020 et que le choix de l'exécutif du 9^e arrondissement s'était porté sur l'école primaire Chaptal alors que des écoles, notamment celles de rue de Bruxelles, Buffault et Milton, étaient réellement en sous-effectif ;

Considérant que ce choix résultait d'une minoration par l'exécutif de la projection d'effectifs, lors de la transmission aux autorités académiques ;

Considérant que l'annonce de cette suppression de classe, que l'effectif prévisionnel transmis à la Mairie du 9^e ne laissait pas prévoir, a soulevé l'indignation du personnel et mobilisé les organisations de parents d'élèves, les syndicats d'enseignants et des élus parisiens qui ont obtenus le maintien de cette classe ;

Considérant qu'une fermeture de classe ne soit pas exclue pour la rentrée 2021 au regard des effectifs prévisionnels de certaines de nos écoles (maternelle rue de Bruxelles), notamment pour Buffault et Milton qui sont en dessous des moyennes nationales, soit inférieur à 21,5 élèves par classe pour le primaire ;

Considérant que les erreurs des années précédentes ne doivent plus se reproduire afin d'assurer aux élèves, dans un contexte si particulier, des conditions d'apprentissage stables ;

Considérant que les arbitrages opérés ne peuvent se faire sans critères objectifs déterminés préalablement et collectivement en toute transparence ;

Le Conseil du 9^e arrondissement de Paris émet le vœu que :

- **les effectifs prévisionnels transmis par les directrices et directeurs d'écoles à l'exécutif soient portés à la connaissance de toutes et tous par voie d'affichage devant les écoles ;**
- **la Maire du 9^e arrondissement de Paris associe aux arbitrages les élus de l'arrondissement, y compris de l'opposition dans toute leur composante, les organisations des parents d'élèves et syndicats d'enseignants ;**

- ***la Maire du 9^e arrondissement de Paris associe les élus de l'arrondissement, y compris de l'opposition dans toute leur composante et les organisations de parents d'élèves à toutes révisions sectorielles visant à rééquilibrer les effectifs par établissement.***

VOËU 09.2021.037 - VOËU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF DU 9^E ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES.

Mme Maud LELIÈVRE expose qu'il s'agit d'un vœu qui concerne les nuisances sonores, elle rappelle quelques éléments. La pollution sonore a des effets négatifs importants sur la santé humaine : troubles auditifs, stress, particulièrement chez les enfants, sommeil, manque de concentration, voire pathologies plus graves, et également sur l'environnement et la biodiversité, entraînant un stress particulier. D'ailleurs, le travail initié sur le PLU devrait inclure cette dimension. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. On l'avait évoqué lors du débat précédemment au Conseil de Paris. Il doit l'intégrer au même titre que d'autres pollutions comme la pollution lumineuse si on souhaite protéger l'environnement naturel. La pollution sonore a également un coût financier important. Les rapports répétitifs de l'ADEME et de Bruitparif montrent les conséquences, les coûts occasionnés par la pollution, à la fois de façon générale pour l'aménagement de la ville mais également supportés par les entreprises et l'État qui doivent faire face à accidents de travail, surdités et un certain nombre de conséquences sur la santé humaine. Enfin, les indicateurs immobiliers montrent qu'un bien peut perdre de la valeur en fonction du niveau de nuisance auquel les personnes qui y résident ou y travaillent sont exposées au-delà de 60 décibels. La décote par décibel supplémentaire est de 0,5 % sur la valeur totale d'un bien donné.

Paris, dans ce contexte général est la 9^e ville la plus bruyante au monde et la 2^e d'Europe. Un Parisien sur quatre indique être particulièrement gêné par les questions de bruit. C'était une évaluation faite avant le premier confinement, et tout le monde souhaite pouvoir anticiper le retour à la vie économique, puis à la vie sociale sans doute un peu plus normale, et en tout cas le retour à une occupation de l'espace public. La baisse de la vitesse de circulation ne suffit pas, à elle seule, à régler la question du bruit en zone urbaine. Il semble aujourd'hui que cette question est insuffisamment prise en compte par la Ville de Paris. C'est pourquoi si la métropole du Grand Paris est compétente sur la lutte contre les nuisances sonores, il est du devoir des élus d'anticiper à la fois ce qui est un trouble et une gêne environnementale et qui risque d'apparaître fortement au moment de la reprise des activités économiques, d'autant plus fortement que, dans les petits signes positifs du confinement, beaucoup d'habitants ont déclaré être heureux de pouvoir réentendre le chant des oiseaux qu'ils avaient complètement occulté dans leur univers. Donc il risque d'y avoir une sensibilité d'autant plus grande aux nuisances liées au bruit après la reprise de l'activité économique et de la vie sociale. L'exécutif souhaite donc que l'action municipale contre les nuisances sonores, au niveau de la Ville de Paris et particulièrement de l'arrondissement, puisse être facilitée, que l'on puisse faciliter le travail des maires d'arrondissement, notamment en leur permettant de l'expérimentation et que cette expertise faite au niveau de l'arrondissement puisse être intégrée dans le processus général de révision du PLU sur lequel les élus travaillent actuellement au Conseil de Paris.

Madame la Maire la remercie de soulever ce problème absolument majeur pour une ville comme Paris, c'est un véritable enjeu et un défi à relever qui préoccupe beaucoup de Parisiens.

M. Guillaume COT veut savoir ce qui est prévu comme type d'expérimentation pour faire baisser les nuisances sonores puisqu'on parle des lieux résidentiels, des écoles, des maisons de retraite, des hôpitaux. De quoi parle-t-on exactement ?

M. Pierre MAURIN se dit plutôt favorable à ce vœu parce que les nuisances sonores représentent vraiment un sujet quotidien. Il est aussi favorable, dans le cadre de la révision du PLU, à faire des propositions concrètes. Il a vu que l'APUR, l'Atelier parisien d'urbanisme, a déjà dressé une cartographie des nuisances sonores. Il pense que son Groupe en tiendra compte et que cela devra nourrir la réflexion sur le PLU. Il pense que c'est un sujet qui sera traité par ses collègues du groupe Changer Paris et leur fait entièrement confiance.

Madame la Maire le remercie pour son soutien.

Mme Maud LELIÈVRE confirme que M. MAURIN souligne à juste titre que des cartographies intéressantes et assez précises ont été publiées. Cela permettra d'ailleurs de travailler de façon plus efficiente rue par rue. Aujourd'hui, la notion de zone calme qui est notamment dans le Plan bruit mérite d'être expérimentée au-delà simplement des rues dans lesquelles se trouvent les écoles, de façon plus globale avec le travail sur des zones à densité sonore moins élevée. Pour ce faire, il y a plusieurs voies possibles, en technologie, en évaluation et en travail de concertation, notamment pour les livraisons. On en parlera lors des prochains conseils d'arrondissement.

Madame la Maire explique avoir travaillé sur des zones identifiées susceptibles de devenir des zones plus calmes de l'arrondissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris ;

Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Considérant que le bruit occasionne des effets néfastes sur la santé humaine (troubles auditifs, perturbations du sommeil, risques cardio-vasculaires, etc.) et sur la biodiversité (raréfaction des lieux d'habitat, stress chez les animaux, etc.) ;

Considérant que, selon une étude de l'Ademe et Bruitparif menée en 2016, le bruit représente un coût financier pour la collectivité : les coûts occasionnés par les bruits liés aux transports représentent 6,9 milliards d'euros par an en Ile-de-France (dont 3,45 milliards pour les années de vie en bonne santé perdues et 2,9 milliards pour les dépréciations immobilières) ;

Considérant que 45 % des Franciliens citent comme première source de nuisances sonores les transports et que 41 % des citadins souhaitent, notamment depuis le confinement du printemps 2020, pouvoir continuer à identifier des sons naturels auparavant masqués par un fond sonore continu généré par les bruits des transports (enquête du Centre d'information du bruit, 2020) ;

Considérant que le bruit occasionné par la vie nocturne est également responsable de troubles pour les riverains des quartiers festifs et que le bruit dans l'espace public sera l'un des enjeux majeurs du vivre-ensemble lors de la réouverture des terrasses et de la reprise de la vie festive nocturne ;

Considérant, enfin, que la Métropole du Grand Paris est compétente pour la lutte contre les nuisances sonores (notamment dans l'aménagement du territoire, les axes de circulation, etc.) mais que les pouvoirs de police du Maire et du Préfet en matière de lutte contre le bruit concernent notamment les bruits menaçant la tranquillité publique (bruits liés aux comportements des personnes, vie nocturne) ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **facilite et intensifie l'action municipale de lutte contre les nuisances sonores à Paris ;**
- **prenne en compte dans la révision du PLU la lutte contre les nuisances sonores ;**
- **permette aux arrondissements de mener des expérimentations en vue de limiter le volume sonore dans certains lieux sensibles (résidentiel, écoles, maisons de retraite, hôpitaux).**

VŒU 09.2021.038 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF AUX CONDITIONS D'EXPLOITATION DES TERRASSES ÉPHÉMÈRES EN VUE DE LA RÉOUVERTURE DES CAFÉS ET RESTAURANTS À PARIS.

M. Jean-Baptiste GARDES rappelle que le Conseil avait déjà demandé le 21 septembre dernier une meilleure régulation, une harmonisation des terrasses éphémères. Il avait alerté sur les lacunes et la précipitation dans laquelle les terrasses éphémères avaient été mises en place.

Le vœu, aujourd'hui, a pour but d'anticiper leur réouverture que tous souhaitent pour éviter qu'un an après, on se retrouve face aux mêmes débordements et aux mêmes injustices connus l'été dernier. Comme cela a été souligné à l'instant, parmi ces débordements, il y avait les nuisances sur l'espace public, le bruit notamment, mais aussi l'occupation de l'espace public qui empêchait parfois les gens de circuler sur le trottoir, voire sur la chaussée, d'accéder tout simplement à leurs immeubles puisque les portes étaient parfois encombrées par de nombreuses personnes débordant de ces terrasses.

Avant de présenter ce vœu, il demande s'il faut relancer l'activité pour les commerçants qui souffrent depuis un an de cette crise sanitaire. Bien entendu, la réponse est oui. Est-ce qu'il faut employer le levier de ces terrasses éphémères pour le faire ? La réponse est oui, puisqu'à défaut de permettre aux commerçants comme le proposait le groupe EELV de construire des éléments rue Turgot dans un avenir proche, l'exécutif municipal travaille plutôt à mettre en place cette mesure concrète, immédiate et à moyen terme. Leur extension a été prolongée jusqu'à juin 2021, juste avant l'été. Évidemment, on anticipe leur prolongation pendant l'été. Depuis leur mise en place l'an dernier, est venue s'ajouter sur l'espace public la contrainte de la mise en place de la zone 30 qui entraîne de nombreux travaux, qui a entraîné les démontages de certaines terrasses puisque certaines places de stationnement ont laissé la place à des pistes cyclables. Les élus ont encouragé le déploiement de cette zone 30 qui embellit les rues et qui laisse plus de place aux mobilités douces. Il est prévu de supprimer 70 000 places de stationnement, selon les chiffres de l'exécutif de la Mairie de Paris. Dans les états généraux du stationnement en décembre, les élus n'ont pas trouvé les propositions concrètes qui permettent de voir comment s'insèrent les terrasses éphémères dans ce plan de stationnement. Aujourd'hui, le constat est simple, il est criant sur le terrain. Tous les jours au contact des commerçants, les élus ont des retours.

Il y a un effet d'aubaine pour certains commerçants qui a fonctionné à plein l'été dernier et qui permet même à certains d'entre eux d'envisager la réouverture avec une certaine trésorerie et des perspectives de développement, et à l'inverse, une vraie injustice pour d'autres qui ont été pénalisés. C'est là que le dispositif se retourne vraiment contre les commerçants et c'est insupportable puisqu'ils sont dans une période d'inquiétude, d'incapacité de se projeter depuis un an à cause de la situation sanitaire. Ils attendaient des réouvertures de mois en mois. Aujourd'hui, ils n'attendent plus rien, ils n'attendent juste que le vaccin leur permette d'envisager une réouverture sereine de leur commerce. Ce phénomène des terrasses vient s'ajouter à l'inquiétude et à la détresse de certains. Pour citer quelques exemples très précis, rue Saint-Georges, un restaurant fonctionne avec une très bonne clientèle locale et de bureau au déjeuner mais se retrouve vidé de sa clientèle le midi puisque le bar PMU à côté, qui avait très peu de monde au déjeuner avec une clientèle tabac et café le matin ou bière l'après-midi, absorbe toute la clientèle de déjeuner puisqu'il a une très belle terrasse de 50 places qui lui permet de servir des repas, forcément un peu à la va-vite, par rapport au savoir-faire du restaurant d'à côté. Cette situation n'est pas souhaitable pour le développement et pour garder des commerces de qualité telle qu'on les connaît avec différentes destinations, mais dans un équilibre et une justice que l'on doit aux commerçants. M. Jean-Baptiste GARDES ne parle pas de l'esthétisme voulu par Emmanuel GREGOIRE, où les terrasses ne contribuent pas non plus au projet communiqué avec de bien grands mots mais dans la pratique, l'esthétisme des rues où se sont développées certaines terrasses est assez catastrophique. Les élus y ont remédié, la situation s'est améliorée depuis le démarrage des travaux rue Frochot ou rue Fontaine. Les riverains sont vraiment inquiets du retour des terrasses l'été prochain parce qu'ils savent qu'elles ne seront pas contrôlées, notamment par les services de la Ville. Il ne s'agit pas de les incriminer ici mais force est de constater depuis plusieurs mois que la DPSP n'est pas en mesure de contrôler et de faire cesser les débordements, mais on ne va pas faire le débat de la police municipale ici.

L'exécutif demande que soit organisé l'espace public de façon à ce qu'il y ait une harmonisation des terrasses et avec deux propositions très claires. Les élus demandent que la Mairie de Paris réunisse au plus vite l'ensemble des fédérations des cafés, hôtels et restaurants avec les maires d'arrondissement afin d'organiser les conditions de la reprise et d'une exploitation juste et équitable de l'espace public pour tous les professionnels et modifier en conséquence le règlement des étalages des terrasses parisiennes en y intégrant un chapitre dédié aux terrasses éphémères ou saisonnières comme cela a été fait dans d'autres villes de France, comme par exemple à Lyon où 6 mois avant la période du 1^{er} mai au 30 septembre, les établissements déposent leur demande de terrasse. Une étude est faite, y compris par une commission de sécurité. Quand un établissement a déjà 25 m² de terrasse il ne peut pas demander de terrasse supplémentaire sur des places de stationnement, cela évite d'accroître les injustices. Donc les élus demandent à organiser, à cadrer avec rigueur cette mesure en faveur des commerçants. C'est le minimum que l'on doit aux commerces de proximité après un an de crise sanitaire.

M. Guillaume COT remercie M. GARDES pour cette présentation. Il a beaucoup insisté sur l'injustice que constituent ces terrasses et dit : « Ça crée au fond des distorsions de concurrence. » Ce que M. Guillaume COT n'a pas bien compris en revanche, c'est ce qu'il compte faire pour éviter les distorsions de concurrence puisqu'à partir du moment où on veut des terrasses, c'est pour tout le monde ou bien pour personne. Ce sont à peu près les deux seuls cas dans lesquels il n'y a pas de distorsion de concurrence due aux terrasses. Par ailleurs, il trouve dommage de ne pas avoir intégré dans le vœu les comités de riverains puisque les riverains sont les premiers touchés, ont été cet été les premiers touchés par les terrasses et par les nuisances malheureuses qu'elles occasionnaient parfois.

M. Jean-Baptiste GARDES explique que quand on achète un fonds de commerce, on l'achète avec soit une terrasse devant, soit il n'y en a pas. On ne regarde pas s'il y a une place de stationnement en se disant : « Quand la Mairie va mettre en place un dispositif qui permet d'installer 50 couverts de plus, mon fonds de commerce va prendre de la valeur. » C'est là qu'il y a distorsion de concurrence, c'est-à-dire qu'on ne peut pas anticiper ce genre de mesures qui tombent du jour au lendemain et qui vont être pérennisées. Cela va faire déjà deux ans où cela aurait été pérennisé.

Sur le deuxième point, M. Jean-Baptiste GARDES est en accord avec M. Guillaume COT. Oui, il faut évidemment associer les riverains et les comités de riverains à ce sujet, mais ils le sont par l'intermédiaire des conseils de quartier que M. Jean-Pierre PLAGNARD connaît bien et avec lesquels les élus référents sont associés dans le cadre des réunions du bureau de conseil de quartier. De plus, les élus sont suffisamment sollicités par les riverains en direct pour avoir eu l'occasion depuis un an d'échanger de très nombreuses fois avec eux sur ce sujet. Sa collègue, Mme Adeline GUILLEMAIN, le confirmera pour la sécurité et la nuisance sur l'espace public.

Madame la Maire redonne la parole à M. Guillaume COT en faisant observer que ce n'est pas convenu normalement dans le règlement intérieur.

M. Guillaume COT remercie Madame la Maire mais il n'a pas compris la réponse à sa première question qui est « Est-ce que du coup, vous préconisez la suppression de toutes les terrasses pour supprimer les effets de distorsion ? ».

M. Jean-Baptiste GARDES répond que ce n'est pas ce qui est proposé. Il est proposé qu'il y ait un règlement. Aujourd'hui, il n'y a pas de cadre juridique et légal sur les terrasses, ce qui fait qu'on peut avoir un commerçant qui dit : « J'avais une terrasse. Il y a des travaux de la zone 30, je n'ai plus de terrasse. Pourquoi vous m'avez enlevé ma terrasse ? » Il n'y a pas de cadre juridique sur lequel on peut s'appuyer. Il faut que ça rentre dans le règlement des étalages et terrasses sinon comment évaluer un fonds de commerce sans règlement pour savoir ce qu'on a le droit de mettre avec le commerce. On va résoudre la distorsion en l'intégrant dans un règlement : quand on est commerçant, on sait ce que l'on a le droit de faire. Si on a 25 m², on sait que l'on n'aura pas le droit par exemple de doubler la terrasse. C'est ce qui a été fait à Lyon et M. Jean-Baptiste GARDES ne dit pas que c'est ce qu'il faut faire exactement à Paris. Il faut un cadre et de la rigueur.

M. Jean-Baptiste GARDES revient sur l'organisation de l'espace public, on ne peut pas juste distribuer des fleurs et mettre des terrasses et des palettes partout. Il faut aussi un cadre autoritaire.

Madame la Maire ajoute qu'il faut de l'ordre et un peu de respect de l'espace public pour qu'il soit le mieux partagé possible.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 10 voix pour et 3 abstentions (Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN) le vœu suivant :

Considérant en cette période de reconfinement l'accompagnement et le soutien aux cafetiers hôteliers et restaurateurs comme un impératif économique et social ;

Considérant le vœu du Conseil du 9^e arrondissement du 21 septembre 2020 demandant la régulation et l'harmonisation des conditions d'exploitation des terrasses éphémères sur l'espace public ;

Considérant l'extension du dispositif de terrasses temporaires sur les trottoirs, places de stationnement et de livraison jusqu'en juin 2021 ;

Considérant les travaux de mise en zone 30 km/heure à Paris qui aboutissent à l'installation de pistes à double sens cyclables en lieu et place de zones de livraison et de stationnement ;

Considérant que ces travaux aboutissent par conséquent au démontage et à la suppression par la Ville de Paris des terrasses éphémères de certains commerçants ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris de supprimer 70 000 places de stationnement en surface ;

Considérant l'absence de propositions concrètes liées à la conclusion des États Généraux du stationnement en décembre dernier ;

Considérant l'occupation des places de livraison qui posent des difficultés pour de nombreux commerçants, artisans, entrepreneurs en bâtiment, personnel médical pour les soins à domicile ;

Considérant l'occupation des places de livraison à double bandes qui, dans les rues étroites, servent de poches d'intervention pour le déploiement de la grande échelle des pompiers ;

Considérant que ce qui a été une aubaine pour certains s'est transformé en une injustice pour d'autres ;

Considérant avec l'arrivée du printemps, les inquiétudes et les incertitudes des cafetiers, hôteliers et restaurateurs quant aux conditions de reprise économique ;

Considérant le caractère inégalitaire de cette mesure pour les commerçants, dont la capacité du chiffre d'affaires est directement liée à la place disponible devant leurs établissements ;

Constatant par conséquent d'importantes distorsions de concurrence ;

Considérant l'hétérogénéité du mobilier temporaire et non fixé employé, pouvant présenter des risques en termes d'incendie ou lors de dégradations météorologiques (tentes, bâches...) ;

Considérant par ailleurs les inquiétudes légitimes des riverains préoccupés par une reprise possible des nuisances sonores ;

Considérant l'impuissance de la DPSP à contrôler et corriger le non-respect de la charte ;

Rappelant l'absence totale de cadre réglementaire et donc légal ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de tous, élus, commerçants et riverains, d'organiser un partage responsable de l'espace public ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- ***réunisse au plus vite l'ensemble des fédérations des Cafés, Hôtels, Restaurants (CHR) avec les maires d'arrondissement afin d'organiser les conditions de la reprise et d'une exploitation juste et équitable de l'espace public pour tous ces professionnels ;***
- ***modifie en conséquence le règlement des étalages et terrasses (RET) parisien en y intégrant un chapitre dédié aux terrasses éphémères ou saisonnières comme cela a été fait dans d'autres villes de France.***

Madame la Maire conclut en annonçant la prochaine séance qui se déroulera le lundi 17 mai. Elle remercie le public présent et en particulier Mme BRAVO et sa fille pour être restées tout au long de ce conseil d'arrondissement.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 18h17.

L'Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement



Jean-Pierre PLAGNARD